



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

N°50

AUTOMNE 1998

SOMMAIRE

LE SERVICE
INFORMATION-COMMUNICATION
DE LA CONFÉRENCE
DES ÉVÊQUES DE FRANCE p. 2

LA COMMUNICATION
DES ARCHIVES PUBLIQUES
par Christèle RIT p. 5

RAPPEL DE LA PRATIQUE
ARCHIVISTIQUE DU SAINT-SIÈGE
par Hugues LEROY p. 7

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ASSOCIATION
Compte rendu
par Pierre SOURISSEAU
et Félicien MACHELART p. 10

LES ARCHIVES PAROISSIALES
par Emmanuel DESJARDIN p. 14

INFORMATIQUE ET
TECHNOLOGIES NOUVELLES
par Geneviève COURIAUD p. 16

POUR UNE POLITIQUE
ÉDITORIALE
par Jean-Pierre RIBAUT p. 17

LES USUELS DANS
UNE SALLE DE CONSULTATION
D'ARCHIVES
par Pierre BIZEAU p. 20

L'ASSOCIATION DES
BIBLIOTHÈQUES CHRÉTIENNES
DE FRANCE p. 22

GRUPE DE RECHERCHES
HISTORIQUES
ET ARCHIVISTIQUES
Compte rendu de session
par Jeanne-Hélène SINEAU p. 24

ARCHIVES DES MISSIONS
ÉTRANGÈRES DE PARIS
par Gérard MOUSSAY p. 25

INFORMATIONS
BIBLIOGRAPHIQUES p. 33

AGENDA p. 35



L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

MIEUX INFORMÉS,

nous pourrons répondre plus efficacement à ceux qui nous consultent sur nos fonds d'archives ou tout simplement sur la vie de l'Église. Le thème retenu pour notre Journée d'études annuelle du 22 octobre 1998 était : **Information-Communication**. Cette journée s'est déroulée dans d'excellentes conditions chez les Filles de la Charité, rue du Bac à Paris. Tous ont relevé l'atmosphère amicale : nous

étions heureux de nous retrouver et d'accueillir quelques « novices ».

Il était normal que l'équipe du Père de la Brosse vienne, en introduction, présenter le service Information-Communication de la Conférence des Évêques de France. Pour beaucoup, de simples noms de signature sont devenus des personnes passionnées par leur travail. Les photos de ce bulletin permettront à ceux qui n'ont pu venir de les découvrir aussi. La rigueur des exposés, bien minutés, a été appréciée, et tout particulièrement la « démo » Internet. Un grand merci aux cinq intervenants.

Les interventions qui ont suivi ont exploré divers aspects de l'information et de la communication dans le domaine des archives. Ce fut tout d'abord Madame Rit, conservateur à la Direction des Archives de France, qui nous a précisé les règles de la communication des archives publiques. L'excellence des relations avec nos collègues de l'État est à souligner ; elles ne peuvent être que bénéfiques pour nous. Le Père Hugues Leroy, dans la foulée, rappela la pratique archivistique du Saint-Siège.

Après le repas, s'ouvrit l'assemblée générale ordinaire de notre Association qui y affirma sa vitalité. Plusieurs décisions furent adoptées ; on les trouvera dans le compte rendu. Je relève simplement ici l'entrée au Conseil d'Administration de Sœur Emmanuel et de Sœur Geneviève qui, avec leurs charismes spécifiques, nous stimuleront. Toutes deux interviendront dans la suite des communications portant sur divers aspects de notre travail.

La seconde partie de ce bulletin, qui porte, si vous ne l'avez pas remarqué, le numéro 50, est significative de l'orientation que nous voulons prendre : mieux informer nos lecteurs de la richesse des fonds dont nous sommes responsables. Son développement permettrait de trouver des abonnements d'enseignants, de chercheurs et de structures universitaires ou érudites ; ces abonnements de soutien nous aideraient dans la réalisation de nos projets. Un grand merci au Père G. Moussay, archiviste des Missions Étrangères, qui donne ici une contribution remarquable. D'autres ont fourni également des textes qui serviront pour le prochain numéro. Un article sur la Fédération sportive et culturelle de France, initiée par les Religieux de Saint-Vincent de Paul, permet d'envisager un numéro portant sur les œuvres et les mouvements d'Action Catholique. Monsieur Y.-M. Hilaire, qui a animé la session d'octobre du groupe des religieuses, voudra bien sans doute y apporter son concours. L'information bibliographique s'oriente volontairement vers les publications réalisées grâce à l'exploitation de nos fonds d'archives. Nous avons, me semble-t-il, à nous situer dans le contexte de la recherche historique.

A toutes et à tous, bon courage et bonne année !

Félicien MACHELART

LE SERVICE INFORMATION-COMMUNICATION de la Conférence des Évêques de France

Placé sous la direction du Père Olivier de la Brosse, o.p., porte-parole et Secrétaire général adjoint de la Conférence, ce service est responsable de la diffusion de l'information au niveau national, et plus généralement des rapports avec le monde des médias.

Françoise Bénard, son assistante, excuse tout d'abord le Père de la Brosse retenu par un autre engagement, et nous dit éprouver à la fois un sentiment de culpabilité et de fierté. Les paroles s'envolent, mais les écrits restent et ils témoignent de l'activité de l'équipe au service de la **Parole**. Elle énumère les quatre fonctions du service ainsi que les outils utilisés.

1. L'émission d'informations officielles. Très variées, elles vont de la nomination d'un évêque à la déclaration du Conseil permanent sur le PACS, de la déclaration du porte-parole sur le livre INRI à l'annonce du décès d'un évêque... Puis ce sont les documents qui émanent des commissions ou comités épiscopaux, objets de rapports présentés lors de conférences de presse. C'est l'aspect « communication » des informations officielles, complétées par des commentaires réguliers sur les fêtes religieuses et la vie de l'Église.

2. Une deuxième série d'informations concerne l'annonce des ses-

sions nationales, des synodes diocésains, des réaménagements pastoraux, des activités des mouvements et services de l'Église, du contenu des bulletins diocésains, etc.

3. La troisième fonction, qui laisse peu d'écrits, est celle qui est propre au porte-parole dans ses relations avec les médias : interviews, participation aux émissions, commentaires pour les agences de presse. Lorsqu'une dépêche sort, les radios appellent le service pour obtenir des commentaires d'un responsable de l'Église sur les sujets les plus divers. La télévision arrive, les journaux, et tout cela se fait souvent dans la précipitation. Et pourtant il faut donner une explication

pédagogique, prendre le temps d'expliquer les mots et les données les plus élémentaires, de plus en plus ignorés.

4. Enfin, c'est l'interface. Il faut que l'on sache ce qui se passe, quelle déclaration a été faite dans le domaine de l'actualité, mais il faut aussi fournir, à l'interne, les éléments d'information et de documentation nécessaires à tel ou tel responsable de l'Église pour rédiger un texte dans le cadre de sa mission.

Les outils utilisés sont les communiqués de presse, l'envoi de fax à 170 personnes simultanément, les conférences de presse. Les informa-



Françoise Bénard et Bruno Charmet.



Sœur Catherine Sesboué et Marc Pinon entourant le Président Félicien Machelart.

tions sont transmises à 600 correspondants : médias et responsables diocésains. Le courrier n'est pas négligeable : 1 200 à 1 300 lettres par an. Les appels téléphoniques ne peuvent être comptés. Les réponses sont facilitées par des extraits des diverses publications de la Conférence mais aussi grâce à l'aide des autres services du 106 de la rue du Bac : le secrétariat général du Père Lagoutte, celui du Père Bodin, chargé des questions pastorales, du Père Destable, de l'apostolat des laïcs, du Père Proal, des questions administratives et du service juridique.

Bruno Charmet, rédacteur au service de Presse, précise son travail en évoquant le *SNOP* et l'Annuaire.

Cet annuaire, *L'Église catholique en France*, est publié annuellement en coédition par le Cerf et le Centurion. La genèse de l'ouvrage a une dynamique pastorale intéressante à rappeler.

Tout a commencé avec le premier voyage de Jean-Paul II en France, en 1980. Depuis longtemps il n'y avait plus d'annuaire des évêques de France. Pour la venue du Pape, Rome a demandé qu'un document puisse présenter aux journalistes et au grand public une vision

synthétique de l'Église Catholique en France. À l'époque l'informatique n'existait pas, les outils manquaient ; c'est donc Bayard-Presses qui publia une *Radioscopie* diffusée dans les kiosques. Ce fut un embryon : quelques pages sur l'Église en France, les diocèses, l'assemblée plénière de l'épiscopat, le conseil permanent, les commissions épiscopales ; seuls les cardinaux y figuraient. Quelques études réalisées par des spécialistes abordaient des points d'histoire et de pastorale.

Il faudra attendre les autres visites du Pape, en 1983 à Lourdes, en 1986 à Lyon, pour que la formule soit reprise et développée. Ce ne fut qu'en 1992 qu'apparurent des notices sur chaque évêque, tandis que les grands chapitres de la vie de l'Église en France prenaient davantage de consistance. Depuis, la formule s'est améliorée chaque année, mais il ne faut pas y voir une sorte d'ordo-annuaire national, à l'image de ceux que publient les diocèses ; c'est un outil du service d'information, qui ne peut être exhaustif.

Autre publication essentielle : le *SNOP*. Ce sigle mystérieux vient de son origine : Secrétariat national de l'Opinion publique ; le sous-titre

précise : Lettre d'information de la Conférence des Évêques de France. Bimensuelle, elle suit l'actualité de l'Église en France et dans le monde ; c'est l'officiel de la Conférence des Évêques, c'est l'expression de la vie des diocèses, des mouvements, des associations, des services. C'est

une mine de renseignements exploités par les divers médias.

Interviennent ensuite les « trois électriciens » : Brigitte Navail qui travaille pour l'équipe Gabriel mais aussi en pastorale des Jeunes et qui s'occupe du site Internet : Jeunes en Église. Elle est célibataire, laïque dans l'Église. Marc Pinon qui est « web master », c'est-à-dire « maître de la toile », technicien du serveur Internet de la Conférence des Évêques de France, marié, père de famille. Catherine Sesboué, religieuse de l'Assomption, rédacteur en chef du service Internet de l'Église de France, qui travaille à *Chrétiens-Médias* en collaboration avec le Service Information et Communication du Père de la Brosse qui est le directeur de la publication du serveur Internet ainsi que de Gabriel.

Brigitte Navail nous présente rapidement le service sur Minitel, appelé Gabriel, qui a maintenant 12 ans. C'était alors la pointe du progrès ; il y a maintenant concurrence avec Internet. Il ne faut cependant pas oublier qu'il y a davantage de foyers équipés d'un minitel que d'un ordinateur et d'un accès à Internet. Pour utiliser ce service : taper 3615 Gabriel (1,29 F la minute).

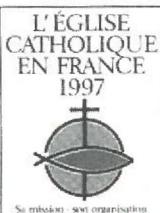
Marc Pinon et Sœur Catherine Sesboué rappellent que le site Internet de la Conférence a été inauguré par Jean-Paul II le 21 septembre 1996 à Tours. On peut encore l'entendre dire sur cef.fr : *Il est naturel que l'Église utilise les nouvelles techniques de communication : Elle a sa place dans les médias modernes. Chacun pourra poser ici ses questions à des représentants qualifiés de l'Église, dialoguer avec eux sur la Bonne Nouvelle qu'Elle annonce et contribuer ainsi à un échange entre tous ceux qui cherchent la vérité.*

Huit rubriques composent le serveur de l'épiscopat :

1. L'épiscopat français. Reprise des principaux éléments de l'annuaire *L'Église catholique en France* avec un organigramme permettant la navigation dans cette partie.
2. Événements. Par exemple : le Jubilé de l'an 2000.
3. Communiqués de presse émanant du Service Information et Communication.

4. Actualité : la liturgie du temps, les saints du jour. To note – Tu notes : donne le calendrier prévisionnel français et international.
5. Vivre en Église. Partie importante qui se développe : interactivité des diocèses, des mouvements, des associations.
6. Les chrétiens à travers le monde.
7. Écrivez-nous : possibilité de laisser un message à la Conférence des Évêques.
8. Forums de discussion permettant de favoriser l'échange entre les internautes.

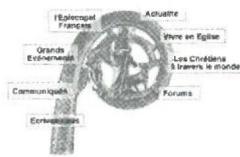
Grâce à l'excellent équipement de la salle de conférences de la Maison-Mère des Filles de la Charité une « démo » permet à tous de se rendre compte de l'intérêt de la technique et des informations. Notre place est prévue pour donner les informations utiles relatives aux archives de l'Église de France. Dès que possible, des informations qui s'étofferont par la suite seront accessibles par ce serveur de la Conférence des Évêques.



**L'ÉGLISE
CATHOLIQUE
EN FRANCE
1997**

Si mission - sans organisation

L'Annuel
édité en janvier



<http://www.cef.fr>



La Lettre
d'information



Consultations
par tél. ou sur place



3615 Gabriel

CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE - 106, rue du Bac 75341 PARIS CEDEX 07
E-Mail Porte.Parole @cef.fr - Tél. 01 45 49 69 90 - Fax 01 45 49 69 95

LA COMMUNICATION DES ARCHIVES PUBLIQUES

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

La loi n° 79-18 du 3 janvier 1979, articles 6 et 7 et décret d'application n° 79-1038 du 3 décembre 1979 relatif à la communicabilité des archives :

- délai de communicabilité de 30 ans (droit commun), sauf exceptions ci-dessous ;
- délai de 60 ans pour les documents relatifs à la sûreté de l'État, la Défense nationale et la vie privée des personnes (liste fixée par l'article 1^{er} du décret précité) ;
- délai de 100 ans pour les enquêtes statistiques et recensements contenant des renseignements individuels ayant trait à la vie privée et familiale ;
- délai de 100 ans pour les documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions, pour les minutes et répertoires des notaires, ainsi que pour les registres de l'État civil et de l'enregistrement ;
- délai de 120 ans pour les dossiers de carrière individuels ;
- délai de 150 ans pour des documents comportant des renseignements individuels de caractère médical.

Le décret n° 79-1038 prévoit, dans son article 2, la possibilité d'obtenir une dérogation aux délais légaux de communicabilité des archives publiques.

D'autre part, la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 traite, dans son titre 1^{er}, de la liberté d'accès aux documents administratifs.

Les règles de communication des archives publiques relèvent de la combinaison de ces deux lois, qui protègent notamment toutes deux les informations sur la vie privée des personnes. Quoique cette notion de vie privée ne bénéficie pas d'une définition juridique, il faut entendre par là tout renseignement sur la filiation, la fortune, la vie professionnelle, les opinions politiques et religieuses, et la santé des personnes.

2. LES MODALITÉS PRATIQUES

Qui peut demander une dérogation ? En droit, tout le monde.

Dans la pratique, il s'agit de :

- personnes cherchant à établir leurs droits (mais l'existence de la loi de 1978 qui accorde le droit d'accès à son propre dossier ne rend pas systématique le dépôt d'une demande de dérogation) ;
- chercheurs, étudiants, enseignants ;
- particuliers faisant des recherches par simple curiosité.

3. LES CARACTÈRES DES AUTORISATIONS DE CONSULTATION PAR DÉROGATION

Ces autorisations sont individuelles, non limitées dans le temps depuis le 1^{er} janvier 1996. Elles s'accompagnent généralement de l'interdiction de reproduire les documents demandés.

Enfin, le lecteur signe un engagement de réserve par lequel il assure ne rien communiquer, ni publier des informations contenues dans les documents consultés par dérogation et susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'État, à la Défense nationale ou à la vie privée des personnes.

4. LA DÉROGATION GÉNÉRALE

Ces dérogations individuelles sont donc différentes des dérogations générales, également prévues par l'article 2 du décret n° 79-1038 précité.

Des dérogations générales peuvent permettre la libre communicabilité avant la fin du délai réglementaire de 60 ans pour des documents ayant atteint un âge minimum de 30 ans.

Les documents concernés par une dérogation générale sont alors ouverts à tous les chercheurs. Il s'agit de bien différencier cette procédure d'une autorisation globale à un groupe de chercheurs (commission Mattéoli par exemple) ou encore l'autorisation à un chercheur de consulter tous les fonds d'un dépôt.

5. LE CIRCUIT DES INSTRUCTIONS

Le chercheur dépose sa demande auprès du service d'archives compétent. Celui-ci saisit le service d'origine des documents afin de lui demander son accord, puis il adresse à la direction des Archives de France la demande du lecteur, l'avis du service versant, ainsi que son propre avis. Le directeur des Archives de France arrête une décision finale qu'il fait connaître directement au demandeur.

Dans le cas où le service producteur refuse d'autoriser la consultation des documents avant expiration des délais légaux, il est généralement de règle que la direction des

Archives de France le relance directement afin de lui faire réviser sa position.

La circulaire du Premier ministre du 2 octobre 1997 a facilité l'accès aux documents de la Seconde Guerre mondiale et fournit une excellente base à la direction des Archives de France pour argumenter ses demandes de révision de refus, notamment auprès des préfets.

6. QUELQUES CHIFFRES

En 1997, les Archives nationales ont instruit 1 207 demandes de dérogation dont 1 060 ont reçu une suite favorable.

93 services d'archives départementales ont traité 1 506 demandes : 88,4 % ont été intégralement autorisées, 8,2 % en partie autorisées, 3,4 % refusées.

109 demandes ont été instruites dans 46 services d'archives communales : 103 ont été accordées en totalité, 4 en partie et 2 refusées.

Christèle RIT

*Conservateur du patrimoine
à la direction des Archives de France*

RAPPEL DE LA PRATIQUE ARCHIVISTIQUE DU SAINT-SIÈGE

Je me place dans la foulée de l'intervention précédente, sur les délais de communication des archives publiques selon la législation actuellement en vigueur en France, pour rappeler les conditions de communication des archives du Saint-Siège et des Papes, ce qui peut être éclairant quant à notre propre « politique » de consultation des archives ecclésiastiques françaises, lesquelles ont toujours le caractère et le statut d'archives privées.

Qu'en est-il de la consultation ou de la publication des archives du Saint-Siège en général, et des Papes en particulier ?

I. LA PRATIQUE DU SIÈGE APOSTOLIQUE

On sait que l'Archivio Segreto Vaticano a été ouvert à la consultation en 1880 par Léon XIII, pour la période s'étendant jusqu'à Grégoire XVI. En 1966, Paul VI a ouvert les archives du pontificat de Pie IX (1846-1878). Enfin, Jean-Paul II a ouvert les archives du pontificat de Léon XIII (1878-1903) en 1978, et celles des pontificats de Pie X (1903-1914) et Benoît XV (1914-1922) en 1986 (1).

Les chercheurs qualifiés sont admis à consulter ces archives sans discri-

mination de nationalité ou de religion. Leur demande doit être appuyée par la recommandation écrite d'une institution culturelle ou de toute autre autorité reconnue. On pourra, quant à l'esprit de cette ouverture, se reporter aux textes du Pape Jean-Paul II à l'occasion du centenaire en 1980 de l'ouverture des Archives vaticanes, publiés notamment dans le bulletin de notre association.

Toutes les archives du Siège apostolique ne sont pas conservées à l'Archivio Segreto Vaticano. Ne sont versés à l'Archivio Segreto que les documents devenus historiques, c'est-à-dire ceux datant de pontificats terminés. Néanmoins, certains fonds n'ont été versés que partiellement à l'Archivio Segreto : ceux de la Congrégation du Clergé, de la Fabrique de Saint-Pierre et de la Pénitencerie Apostolique. La Congrégation pour le Culte des saints conserve les dossiers des causes en cours, même initiées depuis le siècle dernier.

D'autres fonds demeurent autonomes, conservés et consultables dans leur entité productrice d'origine, selon des conditions variant d'une entité à l'autre, mais s'alignant généralement sur celles de l'Archivio Segreto : la 2^e section de la Secrétairerie d'État, les Congrégations pour l'Évangélisation des Peuples, pour la Doctrine de la Foi (cf. infra), pour l'Éducation catholique, pour les Instituts de vie consacrée, l'Office des cérémonies pontificales, la Préfecture de la Maison pontificale.

II. LES EXCEPTIONS AUX DÉLAIS DE CONSULTATION

● Les archives historiques de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi – ex-Saint-Office –, sont ouvertes depuis le 22 janvier 1998 aux chercheurs, mais seulement pour la période s'étendant jusqu'au pontificat de Léon XIII inclus, soit jusqu'en 1903, et non jusqu'en 1922, comme l'Archivio Segreto (2).

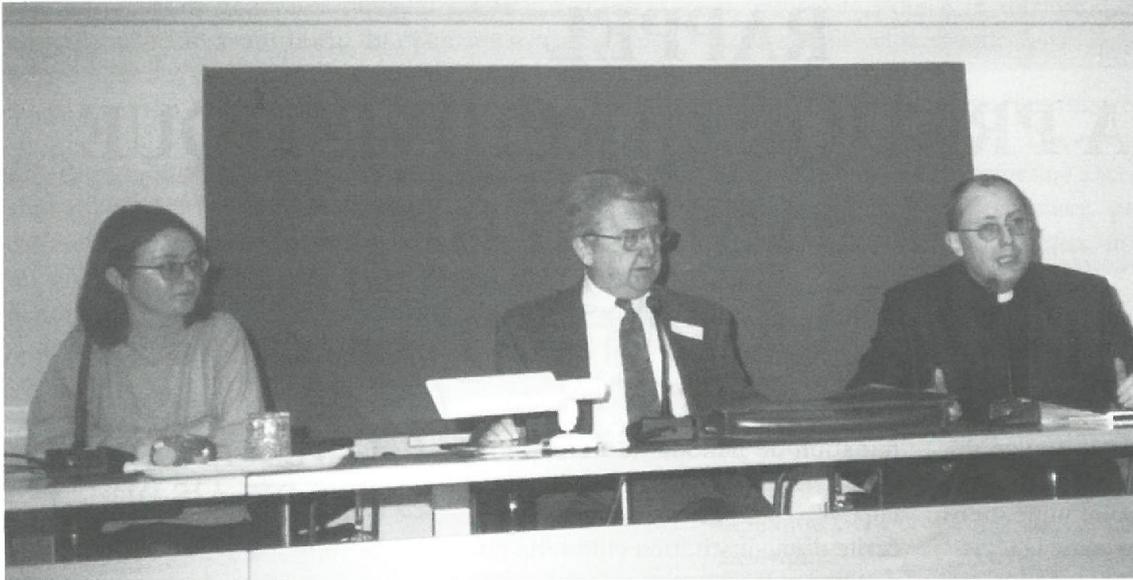
● Les archives du Saint-Siège pendant la Seconde Guerre mondiale ont fait l'objet d'une publication : *Actes et Documents du Saint-Siège relatifs à la Seconde Guerre mondiale*, 12 volumes publiés de 1965 à 1981, sous l'égide de Paul VI (3). Il s'agit ici non pas de l'ouverture d'un fonds d'archives récent, mais de la publication des documents d'une période déterminée sur un sujet précis.

● Les archives du Concile Vatican II (1963-1965) : nous distinguerons ici les archives publiques, des sources privées. Ainsi l'*Archivio del concilio*

(2) *La Croix* 22 janvier 1998, p. 1 & 12-13 ; cette ouverture est commentée par Olivier Poncet dans « L'ouverture des archives du Saint-Office et de l'Index. Échos d'une journée de présentation », in *RHEF* 84 (1998), p. 97-103.

(3) Un des éditeurs, le P. Pierre Blet, s.j., a récemment remis en contexte cette publication : *Pie XII et la Seconde Guerre mondiale d'après les archives du Vatican*, Perrin, Paris, 1997, et a fermement commenté les campagnes de dénigrement de son œuvre : « "La légende à l'épreuve des archives" Les accusations répétées contre Pie XII », in *Esprit et Vie* n° 12 (1998), p. 188-192, et *DC* 19 avril 1998 n°2180, p. 381-386.

(1) Citons à la suite de cette ouverture, l'accélération de la publication de l'histoire de la codification ayant abouti au Code de droit canonique de 1917, par la collection *Quaderni della Codificazione canonica*, sous la direction de Giorgio Feliciani.



Le Père H. Leroy pendant son intervention. Auprès de lui, le Président et Madame Rit.

lio Vaticano II conserve les archives officielles du dernier concile, et sous la direction de Mgr Vincenzo Carbone (4), en a publié les actes, *Acta synodalia sacrosancti concilii oecumenici Vaticani II* de 1970 à 1980, en une cinquantaine de volumes (5).

Alors que les archives des pontificats de Pie XI et Pie XII ne sont pas encore ouvertes, des publications sont donc déjà effectuées, concernant l'activité du Saint-Siège, sur un point bien particulier.

Quant aux sources privées et locales, elles font l'objet de création de centres particuliers avec leur fonctionnement propre, leurs recherches, études et publications, comme l'Institut pour les Sciences religieuses de Bologne, l'Université de Leuven (6), ou l'Institut catholique

(4) Il faut signaler qu'immédiatement avant Vatican II, en 1962, Mgr Carbone avait publié le *Diario del Concilio Vaticano I* du Père Léon Dehon, fondateur de la congrégation du Sacré Cœur de Saint-Quentin.

(5) Sur cette publication, lire entre autres, une recension de Roger Aubert dans *RHE* LXXX (1985), n°2, p. 643-644.

(6) *Sources locales de Vatican II*, Symposium de 1989, J. Grootaers et Cl. Soetens éd., Leuven, 1990 ; Joseph Famerée, en a mis à jour les informations dans « Instruments et perspectives pour une histoire du concile Vatican II, La carte des sources privées (mises à jour) », in *A la veille du Concile Vatican II Vota et réactions en Europe et dans le catholicisme oriental*, M. Lamberigts et Cl. Soetens éd., Leuven, 1992. Ont été publiés dans

de Paris (7). Parmi les sources privées de grande importance du Concile Vatican II, il faut citer les journaux rédigés par les Pères conciliaires et leurs experts : la question est développée par Alberto Melloni dans la synthèse qu'il donne sur le sujet en introduction aux *Notes quotidiennes au Concile 1962-1963* de Marie-Dominique Chenu (8).

III. LES ARCHIVES PRIVÉES DES PAPES

Nous avons vu que l'Archivio Segreto Vaticano (9) conservait les archives correspondant à l'acti-

les Cahiers de la revue théologique de Louvain, les inventaires des fonds Ph. Delhaye, A. Prignon & H. Wagnon, Ch. Moëller, G. Thils & Fr. Houtart.

(7) Sœur Anne-Marie Abel, « Le Centre de Recherche Vatican II », in *Transversalités* n°62, 1997, p. 261-268, et dans le dernier bulletin de notre association. Sœur Anne-Marie Abel a ainsi publié, parfois en collaboration avec d'autres archivistes, les inventaires des fonds Emile Blanchet en 1990, Jacques Denis en 1991, Pierre Hautmann en 1992, Jacques Le Cordier en 1993, Jean Streiff en 1996, Pierre Veillot, Achille Liénart et Charles de Provençères en 1998.

(8) Marie-Dominique Chenu, *Notes quotidiennes au Concile 1962-1963*, Cerf, Paris, 1995.

(9) Il faut mentionner pour mémoire les archives de certains Papes conservées à la Bibliothèque Vaticane : ainsi les fonds Barberini, Chigi, Vaticano.

tivité publique du pontificat. La situation est différente en ce qui concerne les archives personnelles des pontifes (10).

Pour les papes récents, on peut constater que leurs archives personnelles ont suivi un chemin différent de leurs archives publiques. Alors que les archives publiques de leur pontificat ne sont

pas encore ouvertes, leurs archives privées, et d'abord leur correspondance, ont déjà fait l'objet de publications, ainsi la correspondance de **Jean XXIII** (11).

En revanche, le journal de Jean XXIII, non pas le *Journal de l'âme*, déjà publié, mais ses notes et agendas quotidiens de 1904-1925 et 1935-1963 sont conservés en original dans les archives du pontificat de Paul VI à l'Archivio Segreto Vaticano. Ils ne sont donc pas encore accessibles, mais une copie se trouve à l'Institut des Sciences Religieuses de Bologne, et semble donc consultable dans cet Institut.

Voyons maintenant ce qu'il en est des papiers personnels de **Paul VI**, ou de Giovanni Battista Montini. Sa bibliothèque personnelle et sa documentation sont depuis la

(10) Sauf pour Pie IX et Pie X dont les archives personnelles sont effectivement conservées à l'Archivio Segreto.

(11) Pour la publication de la correspondance d'Angelo Roncalli, il faut citer les *Lettres à sa famille. Correspondance inédite*, éditées par Giustino Farnedi en 1995 (DDB/J.-C. Lattès), venant à la suite, et parfois rectifiant les *Lettres à sa famille 1901-1962*, 727 lettres déjà éditées par Mgr Capovilla dès 1968. Les *Lettere dall'Oriente e altri inedite* de Roncalli ont été publiées en 1968, les *Lettere ai vescovi di Bergamo* en 1973, *Il pastore. Corrispondenza dal 1911 al 1963 con i preti del Sacro Cuore di Bergamo*, en 1982.

création en 1979, sous l'égide de son exécutif testamentaire Mgr Pasquale Macchi, la propriété d'une fondation dénommée « Istituto Paolo VI » à Brescia (12). Cette fondation œuvre à la diffusion des inédits de ce pape, grâce à l'organisation de colloques, la publication de textes dans *Notiziario*, ou par des éditions intégrales de correspondance (*Quaderni*) (13).

QUELLES CONCLUSIONS EN TIRER ?

Les Archives vaticanes sont avant tout les archives du Pontife romain et de sa Curie, en lien très fort avec chaque pontificat. Pour justifier une ouverture « tardive » des archives vaticanes, existent à la fois des raisons de déontologie, qui s'imposent à tous, et des raisons pratiques de classement : on ne peut rendre accessibles à tous les chercheurs que des fonds répertoriés, classés, protocolés.

Faut-il s'aligner sur les conditions de communication des archives à l'Archivio Segreto Vaticano ? On peut constater que même pour les archives des Souverains Pontifes eux-mêmes, la règle d'ouverture par pontificat, est assouplie par une pratique différente sur certains points, par les exécuteurs testamentaires des papes.

Il n'est donc pas possible de copier littéralement ce que fait intelligemment et avec tant de souplesse le

Siège Apostolique. Notons la différence de traitement entre les types de documents, en fonction de leur caractère public ou privé (14), ainsi que l'ouverture de fonds récents, par une publication intégrale, sous le contrôle de l'institution ecclésiastique elle-même qui en assume l'édition.

Jamais le Saint-Siège n'a voulu imposer ni une loi générale, ni sa propre pratique, très diversifiée. Tout au plus l'ouverture des archives diocésaines pourrait-elle s'articuler par épiscopat, et celle des instituts religieux par supériorat.

Évoquons enfin la pratique en vigueur dans les Églises particulières d'autres nations. Compte tenu du caractère non monolithique de la législation en matière d'archives ecclésiastiques, ces pratiques sont très diverses, tant au plan des archives des Conférences épiscopales, des diocèses que des instituts religieux.

Penchons-nous d'abord sur la pratique espagnole. L'article 13 du *Reglamento del Archivo general de la Conferencia episcopal española*

(14) Peut-être est-il bon de rappeler la distinction canonique entre documents publics ecclésiastiques et documents privés. Le c. 1540 §1 traite des documents *publics* ecclésiastiques, ceux rédigés par une personne publique dans l'exercice de sa charge dans l'Église, en observant les formalités prévues par le droit. Le c. 1813 du code de 1917 explicitait : Actes du Souverain Pontife, de la Curie romaine, des Ordinaires, dans l'exercice de leurs fonctions, et les attestations authentiques de ces actes, les actes judiciaires ecclésiastiques, les instruments établis en matière ecclésiastique, les inscriptions de baptême, confirmation, ordination, profession religieuse, mariage, mort, dans les registres de la curie, de la paroisse ou de l'institut, et leurs attestations. Pour résumer, il s'agit des actes où la part de l'institution est prépondérante, et où l'acte regarde les rapports de la hiérarchie et du chrétien et de son statut dans l'Église. Le c. 1540 § 3 traite des autres documents, qui sont *privés*. Le code de 1917 citait les lettres, testaments, contrats. Il s'agit des documents où la part de l'homme, du chrétien, est prépondérante. Cette double distinction peut se révéler utile pour la déontologie en matière de consultation d'archives.

prévoit que les chercheurs pourront avoir accès aux documents des archives générales de la Conférence épiscopale, à l'exception de ceux qui auraient été déclarés de nature secrète par la Commission permanente de la Conférence. En réalité, la Commission n'a pas établi de délai, et l'archiviste demande une permission spéciale à l'évêque secrétaire de la Conférence.

L'association des archivistes ecclésiastiques d'Espagne a établi un délai de 75 ans, sauf cas particuliers. La législation civile espagnole prévoit quant à elle, un délai de 50 ans après le document ou 25 ans après la mort de la personne impliquée, dans le cas de documentation qui affecte l'intimité de la personne. Dans certaines régions autonomes, les délais sont portés à 100 et 50 ans.

En Allemagne, les fonds ne sont accessibles que 40 ans après la mort du donateur (15). Des dérogations partielles sont possibles, mais limitées.

On ne peut donc que souligner la nécessité de lois particulières ou propres, émises par les instances de régulation compétentes, chacune dans son domaine de juridiction ou de conseil : Conférence épiscopale, évêques diocésains, supérieurs majeurs, Conférence des supérieurs majeurs, instances de conseil, etc., se traduisant par des décrets particuliers, des mentions dans le droit propre et l'établissement de Règlements intérieurs. Combien de diocèses et d'instituts ont-ils prévu ces dispositions explicites concernant la consultation de leurs archives ? Le Manuel des Archives de l'Église de France et toute l'action passée de notre association recommandaient pourtant de le faire.

Père Hugues LEROY, o.s.b.

(15) Joseph Famerée, « Instruments et perspectives pour une histoire du concile Vatican II. La carte des sources privées (mises à jour) », in *A la veille du Concile Vatican II Vota et réactions en Europe et dans le catholicisme oriental*, M. Lamberigts et Cl. Soetens éd., Leuven, 1992. p. 259.

(12) Roger Aubert, « Les archives de l'Institut Paolo VI de Brescia », in *Sources locales de Vatican II*, op. cit., Leuven, 1990, p. 91-93.

(13) Ainsi, les *Lettere ai familiari (1919-1943)*, en 2 volumes (Publ. dell'Ist. 4,1-2), *Giovanni e Paolo. Due Papi. Saggio di corrispondenza (1925-1962)*, éd. par Mgr Loris Capovilla, secrétaire de ces deux papes (*Quaderni dell'Istituto 12*), *Una rara amicizia Giovanni Battista Montini e Mariano Rampolla del Tindaro, Carteggio 1922-1944* (*Quaderni 6*), *Giuseppe de Luca/Giovanni Battista Montini, Carteggio 1930-1962* (*Quaderni 12*).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 OCTOBRE 1998

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Notre Assemblée Générale de 1997 s'était tenue ici même le 23 octobre. Et voici à un jour près notre Assemblée 1998 ! L'Association des archivistes de l'Église de France a convoqué ses membres pour une assemblée générale qui se trouve être celle du 25^e anniversaire de sa fondation.

Comme vous le savez, l'Association fut décidée lors d'une session des archivistes ecclésiastiques et religieux tenue à Paris sous la responsabilité du Secrétariat de l'Episcopat les 18 et 19 septembre 1973. Déclarée à la Préfecture de Police le 10 décembre par le Président-fondateur, Mgr Molette, elle était rendue publique au Journal Officiel du 22 décembre 1973. Le Bulletin n° 1 paraissait en janvier 1974, le n° 50 paraîtra dans les mois prochains : 25 années avec 2 bulletins par an, nous avons le compte !

Je peux vous donner quelques chiffres pour vous montrer que l'Association, à 25 ans, reste bien vivante :

Étaient inscrits à notre journée d'études 120 archivistes et sont présents à cette assemblée générale 101 membres actifs et 153 ont répondu à la convocation du Président en envoyant leur « bon pour pouvoir », accompagné souvent de leurs encouragements ou de leurs regrets de ne pouvoir venir aujourd'hui.

Sur 465 personnes convoquées, 270 se sont manifestées : 60 %, c'est un bon score, paraît-il.

Grâce aux réponses reçues en ces jours, nous pouvons compter 479 adhérents, membres actifs, dont 440 en France et 39 à l'étranger. Parmi ces derniers, 23 sont au service d'archives de l'Église en France puisqu'il s'agit pour la plupart d'archivistes qui sont à Rome ou de voisins immédiats, belges et suisses. Comme abonnés au Bulletin, en plus des 479 membres actifs, on compte 166 noms, dont 105 en France et 61 à l'étranger.

Je rappelle que les membres actifs sont les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses. De par leur adhésion à l'Association, ils ont droit au Bulletin. Sont abonnés à ce Bulletin, mais non membres de l'Association, les per-

sonnes physiques ou morales qui désirent entretenir des relations avec l'Association.

Sur un total de 645 inscriptions au fichier (membres plus abonnés), on dénombre 105 archivistes diocésains ou assimilés, 196 religieuses archivistes, 75 religieux, 92 archivistes de monastères, 6 d'Instituts catholiques et 11 de sanctuaires, 23 services d'archives départementales et 137 abonnés divers.

Ces inscriptions progressent assez régulièrement puisque le fichier comportait 627 noms en juin 1997, 631 à fin décembre 1997, pour arriver à 645 au 15 de ce mois. Souvent de nouveaux noms prennent la relève d'un prédécesseur déjà inscrit à l'Association, mais il se fait aussi que des archivistes s'inscrivent parce qu'ils viennent d'apprendre l'existence de l'Association. Dans l'Assemblée que nous formons, si je me base sur les bulletins de participation reçus, nous devons avoir près d'une quinzaine de confrères et consœurs qui entrent à l'Association. Nous les saluons avec plaisir.

Prenons aussi un moment pour citer les noms de nos amis défunts. Depuis la dernière Assemblée, nous avons été informés du décès de Sœur Rose Genty, à 98 ans, ancienne archiviste de la Providence de Sées et très active dans le groupe des religieuses archivistes ; ainsi que du décès, le 8 décembre 1997, de Sœur Marguerite Chevet, moniale de l'abbaye Sainte-Scholastique de Dourgne, archiviste pendant plus de 32 ans, passionnée par l'étude des deux fondateurs du monastère : Mère Marie Cronier et Dom Romain Banquet.

Le 8 janvier dernier mourait le Frère François Potin, archiviste des Frères des Écoles chrétiennes dans le Finistère.

À la Martinique, le 5 février, était victime d'un accident mortel de la circulation l'abbé Bernard David, curé du Diamant, archiviste de l'archidiocèse de Fort-de-France, qui depuis son arrivée dans le clergé martiniquais avait pu constituer une documentation archivistique de grande valeur sur la vie de l'Église aux Antilles.

Le 2 juin, à Fribourg en Suisse, est décédée Sœur Ida Maillard, récemment entrée dans l'Association ; elle était

chargée des archives à la Maison généralice de l'Œuvre de Saint Paul, vouée à l'apostolat par la presse.

Deux archivistes qui étaient des nôtres à cette même journée d'études, voici un an, sont disparus cet été : Mlle Colette Auret, emportée rapidement par un cancer, elle venait d'être nommée adjointe au chanoine Desreumaux aux archives diocésaines de Lille et le Père Ghislain de Banville qui occupa pendant peu de temps la fonction d'archiviste des Pères Spiritains à Chevilly-Larue, mais où il apportait une contribution active à *Mémoire spiritaine*, cette revue lancée par la Congrégation du Saint-Esprit en vue de préparer leur tricentenaire en 2003 et en 2002 le 150^e anniversaire de la mort du Père Libermann, considéré comme le 2^e fondateur.



Une partie de l'assemblée.

*
**

Selon l'article 5 des statuts, l'Association est administrée par un Conseil, composé de 9 à 24 membres, élus pour six ans et renouvelables par tiers tous les deux ans. 14 membres le composaient depuis 1996. Deux démissions ont été présentées au Président et acceptées. Il faudra donc tout à l'heure examiner la composition du Conseil d'administration, comme l'indique l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Ce Conseil s'est réuni le 20 mai dernier et une réunion aura lieu avant la fin de cette année pour garder le rythme ordinaire de deux réunions par an.

Le Bureau comprend le Président, les deux vice-présidents, les deux secrétaires généraux faisant aussi fonction de trésorier et de trésorier-adjoint, avec deux chargés de mission, l'un représentant les moines et l'autre les universités catholiques. Ce Bureau s'est réuni le 10 novembre 1997 et cette année, les 26 février, 20 mai et 23 septembre.

Inscrites à l'ordre du jour de ces diverses réunions du Conseil et du Bureau, ont été examinées les questions suivantes :

- Évaluation de la journée d'études du 23 octobre 1997 qui avait été appréciée tant par les membres de l'As-

sociation présents que par nos invités des Archives Nationales et des Associations d'historiens, et à partir de laquelle se sont poursuivies des relations.

- Participation au projet de la Direction des Archives de France d'un colloque sur les archives religieuses en général, pour 1999.
- Collaboration avec le Bureau de l'Association française d'histoire religieuse contemporaine.
- Rapports de notre Association, de type professionnel, avec les structures hiérarchiques de l'Église, et plus directement avec Mgr Brincard, évêque du Puy, chargé par la Conférence des évêques de France de suivre toutes les questions touchant les archives de l'Église en France.
- Réflexion sur le contenu du bulletin semestriel et préparation des deux numéros annuels.
- Préparation de l'actuelle journée d'études.
- Étude des besoins des archivistes, quant à leur formation et à leurs liens régionaux.
- Étude également des problèmes de l'avenir de notre groupe, quant à son recrutement et à son réseau de communication.
- Animation des sessions organisées par le Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines et animation également du groupe des archivistes francophones qui travaillait depuis quelques années à Rome sous l'impulsion de Mgr Molette, dans la même ligne que notre Association.

Tels sont quelques-uns des points sur lesquels se sont penchés les membres du Conseil d'administration, les

membres du Bureau et tout spécialement notre Président qui durant cette année a pris contact avec plusieurs archivistes diocésains et a provoqué des rencontres locales et régionales. Il a représenté l'Association à divers colloques scientifiques, en particulier à la journée d'étude de l'Association française d'histoire religieuse contemporaine du 26 septembre à la Sorbonne, présidée par M. Prévotat et dont les Présidents de séance furent MM. Langlois et Gadille. Enfin, il a noué des liens avec l'Association des bibliothèques chrétiennes de France qui nous offre, pour le dossier de ce jour, une notice de présentation que vous lirez avec intérêt, car on y trouve des informations très utiles pour notre travail d'archiviste.

*
**

Reste à parler du Bulletin qui se trouve être, malgré une parution bimestrielle seulement, l'instrument courant de l'animation de l'Association.

Apprécié dans son fond et dans sa forme, il en arrive bientôt à son 50^e numéro. Dans ce prochain bulletin, comme beaucoup de ceux ou celles qui n'ont pu venir aujourd'hui l'ont demandé, il sera rendu compte des échanges de cette journée d'études.

Vous aurez constaté que les derniers numéros contenaient des articles sur la technique archivistique : on y a parlé des photographies, du microfilmage, de la restauration de documents, des normes à respecter pour les bâtiments d'archives. Cette formation technique continuera, nous l'espérons.

Étaient évoquées aussi dans les bulletins des activités comme les sessions du Groupe des religieuses archivistes, qui en sont à leur 66^e session (bull. 48), à leur 67^e (bull. 49) et à leur 68^e session qui a eu lieu avant-hier et hier. Bravo pour cet effort continu et exigeant.

D'autres activités aussi ont été évoquées, comme des rencontres d'Instituts sur le fondateur ou la fondatrice, des événements également comme l'installation, dans de nouveaux locaux, du Centre national des archives de l'Église de France, fondé en 1973 dans le même contexte que notre Association et qui reçoit, à l'occasion de ses 25 ans d'activité, à Issy-les-Moulineaux, un cadre plus vaste et plus fonctionnel qu'auparavant.

Des fonds d'archives sont présentés dans le Bulletin, ce qui enrichit les informations des lecteurs et favorisent les recherches. Ainsi, nous avons appris à connaître le Centre de documentation lyonnais avec les archives de la Propagation de la foi, le Centre de recherche Vatican II à l'Institut catholique de Paris, l'histoire des papiers Guerry aux archives diocésaines de Cambrai... D'autres contributions d'archivistes sont souhaitées dans cette perspective.

*
**

Les journées d'études, qui depuis celles de 1997, sont en passe de devenir traditionnelles, le Bulletin à porter ensemble pour répondre aux besoins de chacun, les rencontres à différents niveaux pour mettre en commun nos questions et nos réponses, sans parler de ces contacts informels amenés par les circonstances et où l'aide confraternelle tient une large place, voilà ce que l'Association a pu apporter à ses membres en 1998.

Elle remplit là un de ses buts exprimé ainsi dans ses statuts : « Promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre les membres, leur activité scientifique et technique, ainsi que leurs conditions de travail, eu égard au caractère propre des fonds » « qui, témoignant de la vitalité de l'Église catholique en France, constituent un élément du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays. »

P. SOURISSEAU

RAPPORT FINANCIER ET QUESTIONS DIVERSES

Le **rapport financier** de l'année 1998 a été présenté par Sœur Jeanne-Hélène SINEAU, trésorière-adjointe de l'association. Les recettes proviennent, presque exclusivement, des cotisations et des abonnements. Les dépenses comportent l'impression et l'envoi des deux bulletins semestriels, auxquels s'ajoutent les frais de secrétariat et de déplacements. Recettes et dépenses s'équilibrent autour de 60 000 F. Il

n'en reste pas moins que le manque de disponibilités gêne nos projets.

Le rapport d'activité et le rapport financier sont proposés au vote de l'assemblée. Tous deux sont acceptés à l'unanimité.

Le Président, après avoir remercié les deux rapporteurs, reprend la remarque concernant les finances.

Il propose à l'assemblée une légère augmentation de la **cotisation** annuelle, actuellement fixée à 120 F, qui pourrait passer à 130 F pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses. L'abonnement de soutien aux deux bulletins pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'association, serait servi à partir de

170 F, au lieu de 150 F. L'assemblée vote à l'unanimité ces nouveaux montants qui prendront effet pour l'année 1999.

Pour éviter oublis et rappels, il conviendrait que **cotisations et abonnements soient réglés dès réception du Bulletin n° 50.**

Pour nous aider à faire vivre l'Association : un moyen efficace consisterait à **faire souscrire des abonnements de soutien.** Si chacun ou chacune d'entre nous en trouvait un seul, nos recettes doubleraient.

L'ordre du jour amenait ensuite des élections partielles au Conseil d'Administration dont les membres ont été élus le 28 octobre 1996. A la suite de la démission, acceptée, de Mlle Brigitte Waché, pour raisons personnelles, et de celle de Sœur Anne-Marie Abel qui n'a plus la responsabilité des archives de l'Institut catholique de Paris, deux candidatures sont proposées : celle de Sœur Emmanuel DESJARDIN, assistante générale des Sœurs de l'Enfant-Jésus et archiviste du diocèse de Soissons (Aisne), et celle de Sœur Geneviève COURIAUD, archiviste de la congrégation de la Présentation de Marie à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche).

Le vote, à bulletins secrets, donne les résultats suivants :

– Votants :	101
– Pouvoirs :	153
	Total : 254
Exprimés :	254

Ont obtenu :

- Sœur Emmanuel : 250 voix,
- Sœur Geneviève : 252 voix.

Sœur Geneviève COURIAUD et
Sœur Emmanuel DESJARDINS



Un auditoire attentif.

sont proclamées élues au Conseil d'Administration de l'Association des Archivistes de l'Église de France.

Le Président nomme Sœur Geneviève Couriaud **chargée de mission** pour les questions « Informatique et Technologies nouvelles ». Elle doit, très précisément, préparer avec l'aide de Frère Jean-Pierre RIBAUT et du Président, une **session** sur ce thème à Bourg-Saint-Andéol, du 23 au 25 mars prochain. Cette session sera en fait l'une des deux sessions organisées chaque année par le Groupe de recherches historiques et archivistiques des Congrégations féminines et qui sera dorénavant ouverte à tous. Il faut néanmoins préciser que, compte tenu du caractère spécifique de cette session et des conditions d'hébergement, le nombre des participants sera fixé à 80. Si le nombre de demandes est trop important, on pourra peut-être envisager une 2^e session. Des précisions seront données en temps utile.

Dans l'immédiat, Sœur Geneviève souhaitait réunir un petit groupe de recherches « Informatique ». Il a pu se constituer en fin de journée et une réunion a été prévue pour le 10 décembre.

Après entente avec la Direction des Archives de France, un stage spécifique d'initiation pourra être organisé pour les archivistes de l'Église. Plusieurs ont déjà donné leur nom, mais la liste reste ouverte. Des précisions leur seront données dès que possible.

Pour les archivistes confirmés, qui auraient du temps, est envisagée la possibilité de participer à un stage international organisé par la DAF. Les personnes intéressées peuvent se manifester dès maintenant.

Nous pourrons bientôt utiliser le site Internet de la Conférence des Évêques de France. Pour donner des indications précises, un fichier à jour s'impose. Des enquêtes seront donc lancées rapidement pour mieux localiser les divers fonds d'archives ecclésiastiques et religieuses, préciser leur importance, connaître les noms des responsables et les conditions de consultation.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale ordinaire de l'Association est déclarée close. Les diverses communications de la Journée d'études reprennent alors.

LES ARCHIVES PAROISSIALES

Le Droit canon (1983) :

Article 486 et 535, § 4, cf. texte.

Guide administratif (1998) :

Rubrique 4 « Les Organisations paroissiales »,
ch. 46 « Les Archives paroissiales »

Qui est propriétaire des Archives paroissiales ?

En France : les Archives de l'Église – émanant des Diocèses, des paroisses ou des mouvements – sont : « **Fonds privés** ».

C'est-à-dire qu'elles n'appartiennent :

- ni à l'Etat,
- ni au Département,
- ni aux communes,
- ni aux curés,
- ni aux chrétiens individuellement.

Elles sont la propriété de « l'Association diocésaine » sous la responsabilité de l'Évêque.

Dans le contexte de la restructuration des paroisses dans le Diocèse de Soissons =

de 577 paroisses (864 lieux de culte - 817 communes) nous sommes passés à 43 paroisses.

La « Vie Diocésaine » du 15 décembre 1997, rendait publique la décision de notre Évêque concernant les Archives paroissiales :

« Les Archives paroissiales des anciennes paroisses seront déposées à l'évêché pour inventaire et nettoyage : anciens registres, dossiers de mariages, livres de comptes, archives historiques, bulletins paroissiaux, livres anciens, anciens sceaux... etc. »

« On gardera les registres de catholicité à partir de 1920. On constituera un nouveau fonds d'archives pour chaque paroisse nouvelle ; il comprendra : l'inventaire du patrimoine, les titres de propriété, les polices d'assurances, les baux, les registres de délibérations de l'EAP et du conseil économique, les dossiers de mariage, les registres de catholicité des anciennes paroisses depuis 1920, la correspondance officielle, la collection de "La Vie Diocésaine" (Canon 535).

Les archives doivent être dans une armoire qui ferme à clef. »

LES ARCHIVES PAROISSIALES DANS LE DIOCÈSE DE SOISSONS, en octobre 1998

Du 1^{er} avril 1990 à ce jour : un tiers des Archives paroissiales a été déposé aux Archives Diocésaines.

Constat :

■ Le Diocèse de Soissons = le Département de l'Aisne
= 817 communes
577 paroisses
864 lieux de culte

■ Depuis le 1^{er} janvier 1998 = 43 paroisses.

■ La réalité pour les Archives paroissiales est : **l'éparpillement !**

Dans les sacristies, presbytères occupés et souvent inoccupés, les greniers divers ; chez les particuliers (s'occupant de l'église, faisant les registres de catholicité, ou des recherches historiques !) ; les débarras des grandes églises ; ou encore suivent les curés quand ils changent de paroisses ou sont en retraite ; dans les mairies, aux Archives départementales.

Et plus tristement encore : poubelles, Emmaüs, brocantes, salles des ventes...

Le sauvetage :

■ Devient une urgence :

- quand un presbytère est rendu à la mairie,
- quand un prêtre meurt : problème avec la famille et le doyen qui laisse faire le travail de débarras par des personnes qui n'ont aucun souci des archives.

■ Obtenir de Messieurs les Curés qu'ils déposent les Archives paroissiales... – je vais les chercher - souvent cela demande plusieurs interventions - on n'a jamais tout du premier coup ! souvent en trois fois et il en manque !

■ Liens avec les services départementaux ou régionaux : AD - DRAC - nos bonnes relations font que je suis prévenue quand des archives pourrissent dans les sacristies

(service de l'inventaire). ou déposées par un maire aux AD.

■ Des dépôts de particuliers anonymes déposés au secrétariat de l'Évêché.

■ Autres problèmes : pour les curés : Archives paroissiales = registres de catholicité, c'est tout !

■ Avec la mise en place des nouvelles paroisses, il y a urgence !

CONSERVATION :

A partir de 1990, les prêtres sachant qu'il y a un Archiviste diocésain, lui font appel. Je préfère me rendre sur place, et reviens voiture pleine.

1) Premier travail = nettoyer !! (ne pas craindre les allergies et le portage !)

2) Classer - ranger dans des caisses d'archives avec les indications permettant une recherche rapide : quand il faut compléter le fonds par un nouvel apport ; quand un document est demandé pour la consultation ; car manque de place - projet de construction.

3) Établir l'inventaire et l'envoyer au prêtre dans un délai assez court pour prouver l'efficacité du service !

4) Volet réparation, restauration, microfilmage, bonne conservation sera le travail d'avenir ! espoir de construction.



Sœur Emmanuelle.

UTILISATION

RICHESSSE DE CES FONDS :

Une fois le dépôt, le classement et l'inventaire faits, ces archives deviennent consultables.

Qui vient aux Archives ?

■ De jeunes retraités (et même des jeunes chômeurs !) qui occupent leur temps d'une façon intéressante. Ils commencent par une recherche généalogique et très vite passent à l'histoire de leur village (sans aucune formation - d'où rôle de l'archiviste) : articles - expositions

sans prétention mais qui créent des liens, des échanges entre les gens et ainsi occupent une retraite parfois pesante. On ne garde pas ses découvertes secrètement, on partage !

■ Les jeunes qui font un mémoire de maîtrise.

■ DRAC - service de l'inventaire - collaboration très sympathique.

■ Les guides conférenciers des monuments historiques.

■ Le problème est avec les universitaires, qui souhaiteraient que nous fassions leurs recherches.

Si l'archiviste diocésain était employé à plein temps, il pourrait aussi faire ses propres travaux, qui mettraient en valeur ces archives.

Richesses des archives paroissiales :

EXEMPLE = les registres de catholicité, série paroissiale, sont plus riches que la série diocésaine : quelques prêtres y ont indiqué des faits concernant la paroisse : ainsi en 1814 (fin) le curé Saponay décrit le passage des Prussiens et des Russes dans sa paroisse et le saccage de l'église par ces troupes luthériennes ! Le curé d'Arcy-Sainte-Restitue indique en 1813 : « Ce registre a été caché quand les Russes étaient là ».

Qui se souvient de la Campagne de France de Napoléon I^{er}, et de l'occupation des troupes étrangères pendant plusieurs années ?

EXEMPLE = la ville de Soissons, pendant cette même campagne a eu toutes ses archives brûlées par l'incendie de l'hôtel de ville et de l'ancien hôtel du bailliage. Les Archives paroissiales et diocésaines gardent les registres de catholicité de cette ville à partir de 1802 ! Les Archives communales ne possèdent les registres d'État civil qu'à partir de 1814.

Pour Soissons, les Archives diocésaines possèdent les délibérations du Conseil de fabrique de la Cathédrale et quelques délibérations municipales ; et également les registres des conseils de fabrique qui viennent par les Archives paroissiales.

Sœur Emmanuel DESJARDIN

Archiviste diocésain

INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIES NOUVELLES

INTERVENTION DE SŒUR GENEVIÈVE COURIAUD

La première chose que je voudrais dire c'est que je n'étais pas préparée à l'informatique ; lorsque j'ai été nommée archiviste d'une façon officielle, il y a deux ans seulement, j'ai été confrontée à deux problèmes : d'une part, la conservation de nos archives, d'autre part, leur communication.

Ce qui m'a incitée à travailler dans l'informatique, c'est le problème de la bonne conservation mais aussi celui de la communication car, personnellement, je ne conçois pas mon travail, ma mission d'archiviste, sans qu'il y ait, en même temps, la mission de la communication, de la valorisation, disons le mot, de l'évangélisation. Pour moi, cela fait un tout.

Et comment être fidèle à cette mission d'Église, si on n'a pas des dépôts d'archives avec des outils précis pour pouvoir travailler dans ce sens de la mission et de la valorisation ? Et là, j'ai été confrontée au problème. On ne peut pas se passer de l'informatique.

Comment j'ai abordé l'informatique ?

D'abord, j'ai fait une session de formation pour la conservation des archives avec le Centre culturel d'Arles ; conservation et traitement du papier : laver, coller, enlever le scotch, etc. Cela est un premier point car comment travailler sur des archives si on possède des papiers qu'on ne peut pas toucher ou si, en les touchant, on les détériore d'une façon irréversible ?

Deuxième point : une fois que les papiers sont traités et classés, comment les valoriser et pouvoir s'en servir ? Et c'est là que l'informatique nous aide beaucoup.

Je vais aborder un point dont on a parlé ce matin : le scanner ou la numérisation, et je vous donne un exemple concret puisqu'on ne peut parler que de ce qu'on fait. Dans la congrégation, nous avons à peu près



Sœur Geneviève.

deux mille cinq cents lettres de la fondatrice et ces lettres sont devenues tellement fragiles que je ne peux plus les utiliser ; elles sont même, pour la plupart, illisibles tellement les encres ont percé. Une fois qu'elles sont traitées, lavées, etc., le travail qui est demandé à l'informatique c'est de numériser avec une fonction spéciale qui se trouve sur

l'ordinateur : la fonction photo... Ce qui est intéressant, c'est qu'avec cette fonction, une lettre est rendue plus belle que l'original sans le transformer. Puis, on utilise une fonction appelée « clonage » qui reproduit exactement ce dont on a besoin pour remplacer les mots manquants.

Pourquoi numériser ces lettres ? Parce qu'ensuite on va les mettre sur support informatique, soit disquette, soit sur CD-Rom. L'intérêt, c'est que lorsque ces lettres sont traitées et mises sur support informatique, vous pouvez les envoyer dans vos maisons ou bien provinces et régions. Voilà une valorisation de votre dépôt d'archives.

Maintenant, c'est bien beau de numériser ces lettres, mais elles sont en écriture cursive, donc difficiles à utiliser par ceux qui veulent travailler d'une autre façon. Je vais vous expliquer.

Ces lettres partent sur informatique ; n'importe qui peut maintenant imprimer ce qu'il veut et travailler sur l'original mais la lecture des originaux des XVIII^e et XIX^e siècles n'est pas toujours facile. Alors, je me suis dit : « Je ne suis pas capable de faire la saisie de tous ces textes, je vais essayer de voir si, dans la Maison-Mère où se trouvent les Sœurs à la retraite, il n'y en a pas quelques-unes qui, malgré leur grand âge, seraient capables d'apprendre l'informatique. »

Eh bien ! j'en ai trouvé, quatre, cinq, six, autour de 75-80 ans, à qui j'ai

appris l'informatique. D'abord, je leur ai appris à se servir de la souris en jouant aux cartes. Ce qui les a passionnées. Une fois qu'elles ont su jouer aux cartes, j'ai pu leur apprendre le traitement de texte et ce sont elles qui font la saisie ; c'est un travail important : toute la saisie des inventaires et des lettres est faite par des Sœurs ; c'est vraiment très intéressant.

A quoi sert cette saisie ? Est-ce que cela double le travail de numérisation ? Non ! C'est encore pour la valorisation. Je reprends l'exemple des lettres : la personne capable de lire les textes fait la saisie, soit sur Word, soit sur Access. Pour le moment, nous travaillons sur Word. Lorsque des chercheurs viennent ou que, vous-même, voulez approfondir un texte ou un sujet, il suffit de rechercher le mot et l'ordinateur fait la saisie de tout ce qui regarde ce mot. Vous le copiez sur un autre fichier et vous avez quelque chose de très intéressant pour travailler, sans repasser les deux mille cinq cents lettres.

Autre exemple : au niveau de la congrégation, pour travailler sur un thème, nous faisons la recherche dans les lettres et dans tout ce qui est saisi et nous avons un petit document sur le sujet. Nous pouvons travailler le thème sur des textes d'origine au lieu d'utiliser des biographies ou des commentaires.

Personnellement, je ne dissocie jamais le travail de l'archiviste de la mission qui est toujours une mission d'évangélisation dans la fidélité au charisme, aux origines, etc.

Voilà un peu notre travail.

Contact :

Sœur Geneviève COURIAUD

Présentation de Marie

BP 2 - 07700 Bourg-Saint-Andéol

Tél. 04 75 54 50 52

Fax 04 75 54 68 52

POUR UNE POLITIQUE ÉDITORIALE

Gardien du fonds qui lui est confié, l'archiviste en est aussi le premier utilisateur et le meilleur connaisseur. Certes, il fait bénéficier de ses compétences et de sa science tous ceux qui ont recours à lui. Alors même qu'il veille avec soin à ce que les documents qu'il communique soient utilisés dans le respect des fonds auxquels ils appartiennent, il lui incombe aussi, et ce en dépit des différentes tâches de collecte, collation, classement et rédaction des inventaires, de les mettre également en valeur. Tout archiviste, un jour ou l'autre, est amené à effectuer, ne serait-ce que dans le domaine interne, des recherches et à en consigner par écrit les résultats, même de façon sommaire : l'archiviste devient alors un historien. Un adage résume assez clairement cette fonction : « On peut être historien sans être archiviste, on ne peut être archiviste sans être historien. » C'est de cette façon que la plupart d'entre nous ont été amenés à effectuer des publications.

On n'envisagera aujourd'hui que les formes les plus élémentaires et les plus courantes de publications qui relèvent de l'exercice quotidien de la fonction d'archiviste : l'établissement d'inventaires avec une attention particulière à la récente entreprise de repérage et de catalogage des fonds français relatifs au concile Vatican II, l'édition de textes et la rédaction d'articles ou de notices de dictionnaire.

1. L'ÉTABLISSEMENT DES INVENTAIRES

Chaque fonds d'archives est pourvu ou devrait être rapidement pourvu d'un inventaire. C'est la condition première pour une utilisation rationnelle et rapide des documents

conservés. Souvent on se contente d'un inventaire sommaire de l'ensemble, selon le classement alpha numérique proposé par le *Manuel des Archives de l'Église de France* que l'Association met à la disposition de ses membres. Ne sont alors mentionnées que les principales têtes de chapitre, sans que soit détaillé le contenu de chaque article.

Certains fonds méritent un meilleur traitement, soit en fonction de leur importance pour l'organisme qui l'a produit, soit en fonction de la notoriété du personnage qu'il concerne, soit pour tout autre raison particulière à la nature de ce fonds d'archives. Il convient d'en faire alors l'inventaire détaillé ; on peut en confier éventuellement la rédaction à un collaborateur occasionnel : dans le cas des archives ecclésiastiques et religieuses, il peut arriver qu'on fasse appel à du personnel bénévole et retraité qui a marqué, alors qu'il fréquentait le service au temps de son activité, intérêt et compétence pour les archives et qui est prêt à s'investir pour une collaboration ponctuelle, sur un objectif bien défini. L'archiviste doit alors prendre le temps de former cet adjoint et suivre régulièrement son travail. Mais on comprend aisément que cette tâche est du ressort de l'archiviste lui-même et que seules les conditions ordinaires de l'exercice de la fonction d'archiviste ecclésiastique ou religieux, trop souvent partagé entre différentes tâches, amènent à solliciter cette aide, très précieuse au demeurant. En dépit de leur statut plus confortable, certains dépôts d'archives publiques ont parfois recours à des services extérieurs complémentaires : c'est ainsi qu'on a pu voir des universitaires ou des fonctionnaires retraités effectuer de telles tâches.

Par sa nature même, un inventaire connaît une diffusion plus large que

le document consulté habituellement dans un fonds d'archives ; il importe alors de vérifier que soient sauvegardées les conditions habituelles de communication, car il est vrai que la publication d'un inventaire est déjà une forme de communication et la plus grande prudence s'impose lorsque certaines pièces en seraient encore réservées.

Plusieurs exemples récents pourront servir à illustrer ce premier aspect d'une politique éditoriale. Voici plus de vingt ans, notre vice-président, le chanoine Pierre Bizeau, a publié un *Inventaire sommaire des archives paroissiales postconcordataires de l'Archidiaconé du Perche (arrondissement de Nogent-le-Rotrou)*, Chartres, 1967, avec une préface de Gabriel le Bras. Sans oublier les différents travaux du Père Jean Mauzère, il convient de mentionner l'activité soutenue des archives diocésaines d'Arras, sous l'impulsion de Monsieur le chanoine Léon Berthe ; deux fonds d'évêques, l'un du XIX^e siècle, l'autre du XX^e siècle, ont fait l'objet de publication d'un inventaire détaillé :

■ Ghislaine Bellart, *Papiers personnels de Mgr Julien, 1856-1930, évêque d'Arras*, Université de Lille III, 1980, 323 pages (ensemble de 619 articles du fonds 3 Z 9 des archives diocésaines).

■ Marie-Rose Millot, *Inventaire des archives du cardinal de la Tour d'Auvergne, évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, 1802-1851*, Artois Presse Université, 1996, 175 pages (675 articles). On reviendra plus loin sur les collaborations avec des organismes publics ou privés qui ont permis la réalisation, l'édition et la diffusion de ces travaux.

Chaque archiviste est invité à rédiger, pour un usage interne d'abord, voire à diffuser le cas échéant de tels inventaires. Les historiens s'intéressant de plus en plus aux années 1939-1945, il devient indispensable dans chaque fonds que soit dressé un inventaire détaillé des fonds relatifs à cette période, souvent peu nombreux d'ailleurs ; l'archiviste sera mieux en mesure de répondre à d'éventuelles demandes. Dans cer-

tains cas il est même souhaitable qu'il assure lui-même la publication des documents.

2. LES FONDS RELATIFS AU CONCILE VATICAN II CONSERVÉS EN FRANCE

A plusieurs reprises notre association a pris l'initiative d'une action concertée. C'est ainsi qu'à l'approche du bicentenaire de la Révolution a été entreprise la rédaction d'un catalogue sommaire des actes de catholicité effectués durant cette période et consignés soit immédiatement, soit lors d'une reconstitution postérieure.

De même, suite à l'intervention de Mgr Paul Guiberteau, recteur de l'Institut catholique de Paris, lors de notre 8^e Congrès national, à la fin de 1987, une vaste entreprise de repérage, sauvegarde et catalogage des fonds d'archives d'évêques français ayant pris part au concile Vatican II a été entreprise. La majeure partie des diocèses français ont procédé à l'inventaire des fonds conciliaires qu'ils conservent et le Centre de Recherche Vatican II établi à l'Institut catholique de Paris, envisage, à moyen terme, la publication d'un répertoire de ces différents inventaires qui, tout en soulignant l'activité des évêques et experts français au Concile, faciliterait l'accès aux fonds ouverts.

Pour mémoire, on rappellera qu'une dizaine d'inventaires ont déjà été publiés, la majeure partie à l'initiative de Sœur Anne-Marie Abel, en collaboration avec des archivistes diocésains, mais beaucoup d'autres sont encore en chantier. Les fonds des experts doivent faire l'objet d'une égale attention ; cette fois ce ne sont plus seulement les diocèses mais aussi des communautés religieuses qui sont concernées par ce travail de mise en valeur de l'action de l'Église de France au concile Vatican II.

Sœur Anne-Marie Abel s'est déjà rendue dans différents diocèses pour faci-

liter la rédaction de ces inventaires et elle demeure disposée à prêter main-forte à ceux, diocésains ou religieux, qui solliciteraient son concours.

3. LES ÉDITIONS DE TEXTES

Avec l'établissement et la publication de ces répertoires d'archives conciliaires, nous sommes déjà dans le domaine des publications scientifiques, même si la part de la recherche est ici relativement restreinte. Serviteur de l'historien, l'archiviste est fréquemment affronté à la recherche historique. Bien souvent, la communication d'un document ou d'un dossier l'amène à signaler au destinataire le contexte historique ou culturel dans lequel s'inscrit la pièce concernée.

Plus souvent encore, il doit rédiger, pour son administration, une note plus ou moins développée sur un sujet précis. L'actualité de ce sujet peut l'amener à une recherche plus approfondie qui lui paraît alors pouvoir donner lieu à une publication. Les anciennes *Semaines religieuses* gardent la trace de ces travaux de prêtres érudits dont les publications ont permis de conserver ainsi une copie de documents aujourd'hui disparus par suite d'incendies ou de pillages.

On ne saurait trop insister sur l'utilité, pour les archives, de cet organe diocésain. Plusieurs archivistes ont su les employer à bon escient pour attirer l'attention sur des documents ou des fonds en péril. *Église d'Arras*, pour se limiter à ce seul exemple, accueille volontiers une « Chronique des archives diocésaines » dont la réunion formerait un ensemble impressionnant et instructif.

Les communautés religieuses, invitées par le concile Vatican II à un retour aux sources, ont entrepris des travaux historiques nombreux et exemplaires. Souvent la préparation des causes de béatification des fondateurs ont habitué leurs archivistes à



Le chanoine Pierre Bizeau, vice-président, l'abbé Félicien Machelart, président, le frère Jean-Pierre Ribaut, chargé de mission « Recherche ».

une connaissance détaillée et précise des fonds relatifs aux origines. Les supérieurs, depuis vingt-cinq ans, utilisent volontiers les documents d'archives pour l'animation spirituelle de leur communauté. On ne compte plus les biographies, éditions de correspondances, de mémoires, d'écrits spirituels dont les maisons-mères ont assuré la publication. Les conditions optimales sont alors réunies, la congrégation prenant à sa charge le financement de ces travaux et les membres de la communauté formant un public homogène et particulièrement intéressé par ces travaux.

On ne trouve pas toujours d'aussi bonnes conditions ; c'est pourquoi des concours extérieurs sont souvent nécessaires pour faire aboutir certains projets. Le Père Bizeau a obtenu une subvention du CNRS pour son *Inventaire*, publié avec le concours de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. Les universités de Lille III et d'Artois ont accueilli dans leurs collections et facilité la diffusion des inventaires préparés par les archives diocésaines d'Arras. Les diocèses concernés, les Instituts catholiques de Paris ou de Lille ont apporté une aide pour la réalisation des inventaires conciliaires. Chaque situation requiert une solution spécifique et les conservateurs ont montré qu'ils ne manquaient pas d'imagination quand il s'agissait de mettre en valeur leurs fonds d'archives...

Un dernier aspect de cette mise en valeur réside dans l'organisation d'expositions. Nos contemporains, à la recherche de leurs racines, célèbrent volontiers les commémorations. Les diocèses et les congrégations suivent cette voie : cela fait partie d'une saine politique de communication. Les archives sont souvent sollicitées pour apporter des éléments, voire pour organiser ces manifestations qui obtiennent un franc succès. L'établissement d'un catalogue est souhaitable, en dépit du surcroît de travail qu'il demande. Mais c'est le seul moyen de conserver une trace durable de l'événement.

*
**

Un récent sondage, lors de la dernière rencontre régionale des archivistes ecclésiastiques et religieux à l'archevêché de Cambrai, le 30 juin 1998, a rappelé, si besoin était, l'intérêt porté à leur fonds d'archives, non seulement par les particuliers mais aussi par les universitaires, soit pour leurs propres travaux, soit en vue de mémoires de maîtrise.

Ce doit être une motivation supplémentaire pour chacun d'entre nous et une incitation à mettre en relief, à travers nos différents fonds, l'action de Dieu par son Église dans le parcours des hommes. C'est pourquoi l'archiviste ne doit pas hésiter à faire connaître ses travaux. *Archives*

de l'Église de France accepte volontiers de présenter les inventaires de certains fonds ou des travaux originaux de ses membres, particulièrement quand ils présentent un intérêt scientifique, documentaire ou méthodologique.

L'Association des Archivistes de l'Église de France, en lien depuis ses origines avec l'As-

sociation des Bibliothécaires, entend renforcer ses liens avec tous ceux qui partagent les mêmes buts, en particulier la Société d'Histoire religieuse de la France ou l'Association française d'Histoire religieuse contemporaine. Ces collaborations devraient faciliter une meilleure politique éditoriale. Une refonte du *Guide des archives diocésaines* de Jacques Gadille est à l'étude ; l'auteur a donné son accord. Chaque diocèse sera invité à fournir une nouvelle notice. De même, chaque communauté religieuse (monastères y compris) sera contactée en vue de la constitution d'un fichier concernant les congrégations religieuses, fichier devenu indispensable après les regroupements et fusions de ces dernières années.

Bien des pistes sont ouvertes et le travail ne manque pas. Un jour ou l'autre, il faudra songer à nous adapter aux nouveaux modes de communication, alors que beaucoup d'entre nous sont encore bien peu familiers de l'informatique... Mais, si nous voulons poursuivre tout le travail effectué depuis trois décennies et rester fidèles à l'exemple de nos devanciers, il n'y a pas d'autre alternative.

Frère Jean-Pierre RIBAUT

Professeur à

la Faculté libre des Lettres,

Archiviste de

l'Université catholique de Lille

LES USUELS DANS UNE SALLE DE CONSULTATION D'ARCHIVES

Dans une salle de consultation, il n'y a pas de règle absolue pour avoir tous les ouvrages d'une discipline. Il faut d'abord utiliser ceux que l'on possède et voir ceux que l'on peut acquérir, il faut aussi compter avec la place disponible, beaucoup d'entre nous connaissent l'exiguïté de la salle de consultation des archives diocésaines de Paris... S'il fallait prendre une comparaison, je prendrais celle d'un garage, le mécanicien doit avoir impérativement sous la main une caisse à outils mais, dans bien des cas, il sera heureux de pouvoir recourir à d'autres instruments de précision. De même, il nous est indispensable d'avoir un minimum d'ouvrages de référence mais un plus grand nombre nous rendra service.

Dans l'énumération des quelques principes qui sont présentés ici, il ne faut voir que les indications d'un praticien qui fait part de son expérience et qui, éventuellement, serait heureux d'avoir les avis de ses confrères pour améliorer l'équipement de son propre dépôt.

Ce qui me paraît primordial, c'est de présenter les *Inventaires du dépôt*, imprimés ou multigraphiés, avec, éventuellement, les fichiers en cours. Dans une salle d'accès au public, il faut avoir soin de ne placer que des fichiers à tringles, la tentation est trop grande de sortir une fiche pour prendre des notes et c'est une catastrophe de ne pas remettre une fiche à sa place car c'est une fiche perdue pour la recherche.

Parmi les ouvrages généraux, il faut commencer par les dictionnaires, il existe un *Dictionnaire de l'Académie* en deux volumes, pour les textes des XVII^e-XVIII^e siècles, prévoir un Bescherelle : *Dictionnaire classique de la langue française* ; dans un dépôt d'archives religieuses il est indispensable d'avoir un *dictionnaire latin-français*.

L'histoire de l'Église, en se limitant aux ouvrages les plus récents, avec bibliographie à jour et un indispensable glossaire, sera complétée utilement par l'encyclopédie *Catholicisme*, en cours d'achèvement.

Dans le domaine des annuaires, il faut avoir un *Annuaire pontifical* récent, ne serait-ce que pour trouver les adresses à jour des chancelleries de pays étrangers, l'*An-*

nuaire catholique de France, l'annuaire diocésain et ceux des diocèses voisins, l'*Annuaire départemental* s'il existe. Sur le plan de l'histoire administrative et démographique, on est amené à consulter les dictionnaires topographiques, et l'ouvrage *Paroisses et communes de France* (publication par département, sous la direction de l'INED), au CNRS (publication en cours), puis les ouvrages concernant la toponymie et l'onomastique du département.

Pour les renseignements sur les pays, les diocèses, les villes et les personnes, le très riche *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* commencé en 1912 par le cardinal Baudrillart, continué aujourd'hui par le professeur Roger Aubert, est arrivé à la lettre J, tome 27. C'est dans cet ouvrage, au tome 18, qu'a été publié l'*Episcopologe de France* établi par le R.P. Chapeau et M. Combaluzier ; ce répertoire consigne les dix principales dates des évêques français de 1592 à 1968 ; ce travail a fait l'objet d'un tirage à part, il est publié chez Letouzey comme le *Dictionnaire de biographie française*, arrivé à la lettre L, tome XIX ; en attendant l'achèvement de ce travail, il est possible de recourir à la *Nouvelle biographie universelle* dite de « Hoefer », Paris, 1855-1866, 46 volumes. Il existe, dans certains départements, un *Dictionnaire biographique illustré* publié vers 1910. C'est ici que pourrait figurer un fichier des notices consacrées aux membres du clergé qui, souvent, furent publiées dans les semaines religieuses.

Pour les biographies, nous sommes souvent sollicités pour les vies des saints, les *Acta sanctorum* sont à consulter dans les bibliothèques mais les deux collections plus accessibles sont les *Vies des saints et des bienheureux*, établies par les Bénédictins de la rue de la Source, Paris, 1935-1959, 13 vol., et l'*Histoire des saints et de la sainteté chrétienne*, Paris, éd. Hachette, 1986-1988, 13 vol. et supplément. Chaque diocèse peut avoir un ouvrage concernant ses propres saints.

Pour nombre de renseignements, il faut recourir aux ouvrages sur l'histoire du diocèse, aux biographies des évêques qui recouvrent l'histoire du diocèse.

Les monographies sur les personnes, les différentes institutions publiées dans les revues d'histoire régionale, parfois nationales, apportent des renseignements précieux. J'inclus dans ces revues la *Semaine religieuse*, aux publications inégales et souvent inutilisables sans un fichier détaillé, qui, lui, peut être placé dans la salle de travail. Nous trouvons de précieux renseignements dans les bibliographies d'érudits régionaux quand elles furent établies.

Dans un dépôt diocésain, il convient de pouvoir consulter les écrits pastoraux des évêques, faciles à réunir depuis le Concordat. A défaut des ouvrages eux-mêmes : des statuts synodaux, de la liturgie et du chant sacré, il faudrait se procurer, par copies, les inventaires de ces ouvrages, dressés par des spécialistes, au plan national ; chaque diocèse n'occupe que quelques pages de ces divers catalogues établis par Hanns Bohatta pour les bréviaires, Artone, Guizard et Odette Pontal pour les statuts synodaux, J.-B. Molin et Annick Aussedat-Minvielle pour les rituels et processionaux et, le dernier en date, Robert Amiet pour les missels.

Pour connaître les archives d'État, il existe, dans la plus grande partie des départements, un *Guide des archives*

rédigé par le directeur du dépôt central qui renseigne sur l'état des collections ; nous aurons plus particulièrement recours aux séries des XIX^e et XX^e siècles, surtout la série V, les cultes, la série O, les bâtiments communaux, la série T, l'enseignement, etc.

La nomenclature de ces catégories d'ouvrages qu'il est souhaitable de pouvoir placer dans la salle de consultation n'exclut pas un rayon bibliothèque dans le dépôt d'archives. Là, pourront être placés des revues comme la *Revue d'Histoire de l'Église de France* munie de tables, comme l'ensemble des catalogues des livres liturgiques existant dans les bibliothèques publiques de France par Leroquais, etc.

Comme le domaine de la recherche est vaste, la collection des guides peut être diversifiée ; tel dépôt aura une documentation plus étendue sur la pratique religieuse, tel autre sur l'iconographie. A chacun de mettre à la disposition du plus grand nombre la richesse de son patrimoine et de la faire connaître, c'est une des vocations de notre bulletin de liaison.

Pierre BIZEAU

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES CHRÉTIENNES DE FRANCE

NOTICE DE PRÉSENTATION A L'INTENTION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Bibliothécaire... archiviste... deux métiers bien différents ! et pourtant, assez souvent, exercés par la même personne dans les diocèses et communautés. De plus, chaque dépôt d'archives a besoin de livres pour faciliter la recherche : guide des archives diocésaines, répertoires et inventaires, dictionnaires, manuels de paléographie, de diplomatique, volumes concernant les sceaux, armoriaux, atlas etc. La cloison n'est donc pas étanche entre les deux fonctions. Et les bibliothèques possèdent souvent un dépôt d'archives. La présentation qui vous est proposée est sommaire : ceux qui souhaitent plus de renseignements pourront s'adresser à l'un ou l'autre des membres du Bureau de l'ABCF.

L'ABCF (1) (ex-ABEF) association déclarée selon la loi de 1901 à la Préfecture de Police de Paris, le 29 novembre 1963 (*J.O.* du 11 décembre 1963), a été fondée à la suite de plusieurs sessions de bibliothécaires ecclésiastiques. Le but recherché a été de transformer des rencontres épisodiques en un groupement durable afin d'assurer des services plus efficaces.

L'ABCF groupe des bibliothèques, de toutes tailles, des diverses confessions chrétiennes principalement consacrées à la théologie et aux sciences religieuses : Universités et Instituts spécialisés, Séminaires, Bibliothèques diocésaines, Scolasticats, Monastères, Couvents, Institutions diverses.

(1) L'Assemblée générale extraordinaire de septembre 1998 a examiné la question de l'appellation de l'association et a voté le changement : remplacement d'« Ecclésiastiques » par « Chrétiennes ».

Elle s'efforce de mettre à la disposition des bibliothèques un ensemble de services techniques qui facilitent la tâche des bibliothécaires en répondant à leurs diverses difficultés. Selon les besoins et dans les limites de ses possibilités, le Bureau de l'Association met en place des commissions chargées de chacun de ces services.

En outre, l'ABCF - par l'entremise des bibliothèques - cherche à maintenir, adapter, promouvoir l'étude des sciences religieuses pour faciliter le plus largement possible l'accès de tous à une pensée chrétienne approfondie.

Actuellement, l'ABCF dispose des moyens suivants :

■ **Un Bulletin de liaison** (depuis 1971), trimestriel. Il maintient le contact entre les bibliothécaires, leur procure des informations et permet l'échange des expériences.

■ **Un Annuaire des bibliothèques** de sciences religieuses est en cours de réalisation. Il devrait tenter de permettre de recenser tous les fonds spécialisés même modestes pour aider les chercheurs et les bibliothécaires (notamment dans les opérations de désherbage). Cet annuaire devrait commencer à être disponible sur le site web de la Conférence épiscopale de France en février 1999 (à l'occasion de la Journée chrétienne de la communication).

■ **Des Congrès** comportant des conférences, des carrefours par types de bibliothèques et par régions, des visites de bibliothèques et centres de documentation... sont destinés à développer les relations entre les bibliothécaires, à accroître leurs informations, à permettre des actions communes. Ils se tiennent chaque deux ans, en septembre, alternativement à Paris et en province. Le prochain se tiendra à Montpellier début septembre 1999.

■ **Des Sessions de formation technique** sont organisées les années où il n'y a pas de congrès.

■ **Deux Services de vente de livres d'occasion :**

– Le Service d'Entraide des Bibliothèques Ecclésiastiques (**SEBE**), depuis 1958, facilite la recherche des ouvrages épuisés, la cession directe de livres à d'autres bibliothèques, les dons aux bibliothèques des Eglises démunies.

Secrétariat : Carmel de Luçon, 14, rue de l'Union chrétienne 85400 Luçon.

Cotisation annuelle : 150 F ;

– le service international Theologici Exquisiti Oblatique Libri (**TEOL**), depuis 1962, met en relation directe entre elles, dans le monde entier, les bibliothèques religieuses à caractère scientifique désirant céder des livres ou acquérir des ouvrages épuisés.

Secrétariat : Sœur Jacques, Couvent des Tourelles, 158, rue Pioch de Boutonnet - F 34090 Montpellier.

Cotisation annuelle : 100 F (CCP ABEF compte TEOL 37 119 60 E La Source).

D'autres activités demeurent possibles selon les désirs exprimés par les membres de l'association, au sujet de la formation technique des bibliothécaires (2), de la rénovation ou de la création des bibliothèques, de l'informatisation etc.

Toute demande ou suggestion sera toujours accueillie avec intérêt. Le courrier est à faire parvenir au Secrétariat (voir ci-dessous).

L'ABCF ne se substitue ni aux libraires, ni aux éditeurs religieux.

(2) L'ABCF ne peut toutefois permettre une formation initiale. Il est bon d'utiliser les possibilités locales, particulièrement celles de l'ABF (Association des Bibliothécaires Français) : prendre contact avec un bibliothécaire d'une institution publique.

Lors de ses sessions et congrès, elle prend soin d'en inviter à venir exposer leurs projets, leurs méthodes etc.

L'ABCF est en relation avec la Conférence épiscopale de France (actuellement par Mgr Guillaume, St-Dié) et avec la Commission pontificale pour les biens culturels de l'Église.

L'ABCF est membre du Conseil international des Associations de Bibliothèques de Théologie. Son délégué y retrouve les associations similaires allemandes, anglaise, belges, hollandaise, italienne, espagnole, polonaise, américaine, australienne etc. Ce Conseil est reconnu, depuis mars 1971, par la Fédération internationale des Associations de Bibliothèques (IFLA).

COMPOSITION DU BUREAU

(élu en septembre 1997)

M. Paul de CROMBRUGGHE,
président,
animateur de la Région Nord-Est

Bibliothèque diocésaine de Dijon.
9, boulevard Voltaire 21000 Dijon
Tél. 03 80 63 14 78
Fax 03 80 63 14 64

Mme Michèle BEHR,
vice-présidente,
animatrice de la région Sud-Est (3),
des bibliothèques de recherche,
déléguée au Conseil international
des Associations de Bibliothèques
de Théologie

Bibliothèque de l'Université catholique.
25, rue du Plat 69288 Lyon Cedex
Tél. 04 72 32 50 20
Fax 04 72 32 50 19
E-Mail : mbehr@univ-catholyon.fr

(3) La région Sud-Ouest n'a provisoirement pas d'animateur.

Père Bernard STELLY,
secrétaire,
responsable du Bulletin

Bibliothèque diocésaine.
11, rue de Laxou
54600 Villers-lès-Nancy
Tél. 03 83 28 06 10
Fax 03 83 90 35 19
E-Mail : bernard.stelly@wanadoo.fr

Frère Antoine DESFARGES,
trésorier,
animateur des bibliothèques des
moines et religieux

Abbaye Notre-Dame du Bec
27800 Le Bec-Hellouin
Tél. 02 32 43 72 65
Fax 02 32 43 72 66

Sœur Emmanuel - Chantal SAINT-AMAND,
animatrice de l'Ile-de-France, des
bibliothèques des religieuses et des
moniales, déléguée pour TEOL et
SEBE

Abbaye Notre-Dame
77640 Jouarre.
Tél. 01 60 22 06 11
Fax 01 60 22 31 25

Mlle Jacqueline MAZOYER,
animatrice du Nord-Ouest et des
bibliothèques diocésaines

Bibliothèque diocésaine
45, rue de Brest
35042 Rennes Cedex
Tél. 02 99 14 35 34
Fax 02 99 59 34 49

COTISATION À L'ABEF POUR 1999

(comprenant le service du Bulletin)

210 F à faire parvenir au Trésorier
(en précisant le nom de l'Institution
et son adresse).

GROUPE DE RECHERCHES HISTORIQUES ET ARCHIVISTIQUES

Les 21 et 22 octobre 1998 a eu lieu, au 83 rue de Sèvres, la 68^e session du Groupe de Recherches historiques et archivistiques.

La première journée fut consacrée, sous la direction de M. Hilaire, professeur émérite de l'Université de Lille III et spécialiste de l'Histoire religieuse contemporaine, à l'Histoire de l'Action catholique. Chacune avait été invitée à réfléchir à deux questions :

1. Nos congrégations ont-elles été engagées directement ou indirectement dans les mouvements d'AC et mouvements de jeunes, soit par l'une ou l'autre sœur dans sa fonction apostolique, soit par des communautés ?
2. Les mouvements d'AC ont-ils éveillé des vocations religieuses dans nos congrégations ?

Après l'exposé du matin, l'après-midi fut partagé entre une réflexion par petits groupes et une mise en commun très intéressante.

Au cours de la matinée du 22, Sœur Paul Sagot nous a présenté *L'itinéraire de la Bienheureuse Alix Leclerc, fondatrice, avec saint Pierre Fourier, de la Congrégation Notre-Dame en 1597*, et Sœur Bernadette Guyonnet nous a entretenus sur les origines et le charisme de sa congrégation : *Filles du Verbe Incarné, Ursulines de Jésus, Dames de Chavagnes : Qui sommes-nous ?*

Au début de l'après-midi, nous nous retrouvions à Issy-les-Moulineaux pour la visite du Centre des Archives de l'Église de France avec, en prime, celle de la chapelle du séminaire et de sa crypte pleine de souvenirs.

Sœur Jeanne-Hélène SINEAU, SPC

ARCHIVES DES MISSIONS ÉTRANGÈRES DE PARIS

LA SOCIÉTÉ DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

On peut dire que l'histoire de la Société des Missions Étrangères de Paris commence en 1649 par l'arrivée à Rome d'un missionnaire jésuite, le P. Alexandre de Rhodes.

Après avoir fait plusieurs séjours au Tonkin et en Cochinchine de 1624 à 1645, Alexandre de Rhodes en a été expulsé comme bien d'autres missionnaires étrangers. Ce missionnaire zélé a compris alors que les jeunes communautés chrétiennes, restées sans pasteurs, ne pourraient subsister sans prêtres autochtones. Il vient donc à Rome plaider pour l'envoi dans ces pays d'évêques qui auraient la responsabilité de promouvoir un clergé indigène, en mesure d'assurer le soin des fidèles, et seul capable de survivre en temps de persécution.

A cette époque, et surtout depuis la création de la Congrégation de la Propagande (1622) la papauté est animée d'un profond désir de favoriser l'action missionnaire. Le Saint-Siège entend aussi reprendre la direction des missions dans les « terres nouvellement explorées », dont le monopole a été accordé au Portugal et à l'Espagne par le pape Alexandre VI, depuis le traité de Tordesillas (1494). Aussi accueille-t-elle avec intérêt les propositions d'Alexandre de Rhodes. Mais la Congrégation n'a ni soutien ni ressources, et les papes hésitent encore à prendre des initiatives, susceptibles d'entraîner un conflit avec l'Espagne ou le Portugal.

En 1653, Alexandre de Rhodes va porter son message en France. Sa plaidoirie pour l'envoi d'évêques en

Asie est entendue et remporte un franc succès près du clergé de Paris. Il trouve même des volontaires parmi les jeunes ecclésiastiques de l'Aa (Association d'amis). Les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement, qui depuis longtemps désirent collaborer à l'œuvre missionnaire, décident de leur côté de mettre leur influence et leurs ressources au service de ce beau projet.

Des suppliques sont adressées aux papes Innocent XI et Alexandre VII. Des évêques et des laïcs de France interviennent. Une dernière démarche de la Compagnie du Saint-Sacrement et de l'Aa finit par convaincre les cardinaux de la Propagande. Quatre évêques sont nommés, avec le titre de vicaires apostoliques : Mgr François de Laval Montmorency, Mgr François Pallu, Mgr Lambert de La Motte et Mgr Ignace Cotelendi.

L'un d'eux, Mgr François de Laval Montmorency, est envoyé comme vicaire apostolique au Canada. Il participe à la fondation du Séminaire des Missions Étrangères, mais plus tard la Mission du Canada sera amenée à fonctionner indépendamment de la Société des Missions Étrangères de Paris.

Les trois autres vicaires apostoliques partent vers l'Asie : Mgr François Pallu, comme vicaire apostolique du Tonkin et administrateur des provinces de Chine limitrophes du Tonkin, Mgr Pierre Lambert de la Motte, comme vicaire apostolique de la Cochinchine et administrateur des provinces méridionales de la Chine, Mgr Ignace Cotelendi, comme vicaire apostolique de Nankin et

administrateur des provinces orientales de la Chine, de la Tartarie et de la Corée. Ces vicaires apostoliques sont considérés comme les véritables fondateurs de la Société des Missions Étrangères.

Avant leur départ pour leurs missions respectives, les vicaires apostoliques reçoivent du pape Alexandre VII, dans l'Instruction de 1659, des directives très précises qui peuvent être ramenées à trois chefs :

1. créer un clergé autochtone aussi nombreux et aussi bien formé que possible ;
2. s'adapter aux mœurs et coutumes du pays, en évitant de s'ingérer dans les affaires politiques ;
3. ne prendre aucune décision importante sans en référer à Rome.

Mgr Lambert de La Motte quitte la France en juin 1660. Mgr Cotelendi en juillet 1661 et Mgr Pallu le 3 janvier 1662. Chaque évêque est accompagné de prêtres et de laïcs. Ils sont, en tout, 17 missionnaires à quitter la France pour l'Asie. Huit vont mourir en route, y compris Mgr Cotelendi qui sera inhumé sur le rivage oriental de l'Inde. Et c'est seulement après un voyage de plus de deux ans que les survivants vont atteindre Ayuthia, au Siam, l'un des rares endroits où des étrangers peuvent alors débarquer en sécurité.

Après les dangers et les embûches du voyage, de nouvelles difficultés les attendent dès leur arrivée. Les vicaires apostoliques sont supposés exercer leur autorité sur tous les missionnaires résidant dans les territoires qui leur sont confiés. Mais les religieux, qui ont jusqu'alors exercé leur travail apostolique dans le cadre du patronage portugais, n'ont pas été



*Séminaire des Missions Étrangères
128, rue du Bac, 75007 Paris*

informés de ce changement dans leur statut. Cette situation sera source de conflits déplorables pendant de nombreuses années, avec des conséquences désastreuses sur l'activité missionnaire.

Si surprenant que cela puisse paraître, la Société des Missions Étrangères de Paris a fonctionné pendant plus de quarante ans sans document écrit régissant son organisation interne. Le premier règlement est rédigé en 1710. On y rappelle les objectifs principaux de la Société : elle est une association de prêtres diocésains, incardinés dans leur diocèse d'origine et mis à la disposition de la Propagande, pour aller travailler en mission sous l'autorité des vicaires apostoliques. On y souligne aussi la nécessité pour chaque missionnaire de tendre résolument vers la sainteté. Les vicaires apostoliques dirigent alors la Société de façon collégiale. Chacun d'entre eux a un procureur à Paris. Ces procureurs ont pour charge de pourvoir les vicariats en missionnaires et de trouver les fonds utiles à la bonne marche des missions.

Un changement important intervient en 1840. Jusqu'alors les candidats missionnaires étaient tous prêtres. Désormais on acceptera des séminaristes, qui seront incardinés dans la Société. Après la promulgation et l'entrée en vigueur du nouveau Droit Canon, en 1917, la Société des Mis-

sions Étrangères perd son caractère d'association de prêtres diocésains, mis à la disposition de la Propagande, et devient pratiquement une sorte de congrégation composée de prêtres séculiers. Suite à cette réforme, les membres de la Société vont élire un supérieur général et voter leurs constitutions.

Le champ de travail de la Société des Missions Étrangères s'est peu à peu agrandi au cours des siècles. Après le Siam, le Tonkin, la Cochinchine, le Cambodge et quelques provinces de Chine, le Saint-Siège demande aux prêtres des Missions Étrangères, en 1776, de remplacer les Jésuites dans le sud de l'Inde. En 1831, le pape Grégoire XVI confie à la Société la Corée et le Japon ; en 1838, la Mand-

chourie ; en 1841, la Malaisie ; en 1846, le Tibet et l'Assam. En 1849, les Missions Étrangères reçoivent du Pape Pie IX trois autres Provinces de Chine et, en 1855, la Birmanie. Enfin, en 1952, le pape Pie XII demande à la Société de prendre en charge le nouveau diocèse de Hualien, à Taiwan.

Pendant la période contemporaine, les missionnaires étrangers ont été expulsés de plusieurs pays, successivement de Chine, de Birmanie, du Vietnam, du Cambodge, du Laos. La Société des Missions Étrangères a été contrainte de redistribuer son personnel. Certains missionnaires ont dû rester en France à cause de leur âge ou pour des raisons de santé. Les autres sont repartis vers de nouveaux territoires, venus s'ajouter aux champs d'apostolat traditionnels : à Madagascar, à l'Île Maurice, en Indonésie, en Nouvelle Calédonie

Depuis le XVII^e siècle, la Société des Missions Étrangères de Paris a envoyé en Asie près de 4 500 prêtres. Elle n'en compte plus maintenant que 384. Fidèle à sa mission malgré des effectifs réduits, elle continue, aujourd'hui comme hier, de servir les Églises qu'elle a contribué à fonder. Base de départ pour les nouveaux missionnaires, le Séminaire de la rue du Bac est devenu aussi, récemment, un centre d'accueil pour les prêtres-étudiants asiatiques.

LES ARCHIVES DES MISSIONS ÉTRANGÈRES

Histoire des Archives

Dès la fondation de la Société des Missions Étrangères au XVII^e siècle, les archives ont été rassemblées et conservées avec soin. Le premier conservateur des archives semble avoir été Jean-Marc Odam, laïc affecté vers 1680 au soin des affaires matérielles du Séminaire. Comme il avait une belle écriture, il était aussi souvent chargé d'écrire les lettres des directeurs : le service des Archives des

ME conservent de nombreuses lettres de la fin du XVII^e siècle, qui ont été écrites par lui. Mais il faut attendre la moitié du XIX^e siècle pour que les archives commencent à être classées d'une façon systématique. En 1867 le Père J. Rousseille est chargé de relever dans les archives du séminaire tout ce qui concerne le Règlement de la Société. Il publie sur cette question en 1869 un livre intitulé « Mémoire historique sur les Constitutions de la Congrégation des Missions Étran-

gères ». C'est à son époque et sous sa direction qu'est reliée en volumes la collection des archives. Son travail est poursuivi par le Père Adrien Launay, qui pendant 40 ans va assurer la direction des Archives. Au mois de Septembre 1884, le Conseil des Directeurs lui confie la rédaction des Tables des Archives du Séminaire. Ce travail lui demande dix ans. Il en sort une table analytique comprenant douze volumes in-folio de 600 à 1 000 pages chacun, et une table alphabétique, composée de quatre volumes in-4°. Après avoir achevé ce travail important, il entreprend l'exploitation du fonds des Archives et se met à rédiger de nombreux ouvrages, concernant l'Histoire de la Société, l'Histoire générale et particulière des Missions. En 1894, il publie *Histoire de la Société des Missions Étrangères* (3 vol.), ouvrage qui lui vaut un bref élogieux du pape Léon XIII. Pour étoffer ses informations, A. Launay consulte les Archives de la Propagande, celles de la Bibliothèque Nationale et du British Museum, ainsi que les Semaines Religieuses de la plupart des diocèses de France. En 1896, il se rend en Inde et en 1898, il publie *l'Histoire des Missions de l'Inde* (5 vol.), travail qui sera couronné par l'Académie Française. En 1898, il fait un voyage en Chine, où, avec le concours d'une dizaine de scribes, il peut recueillir de nombreux documents. De retour en France, au début de 1899, il se remet au travail, et publie successivement plusieurs livres, entre autres : le *Mémorial de la Société des Missions Étrangères* (2 vol.), *l'Histoire des Missions de Kuang-tong du Se-tchuan* (2 vol.), *du Kouy-tchéou* (3 vol.), *du Kuangsi, de Mandchourie, du Thibet, Histoire de la Mission de Siam 1662-1811* (3 vol.), *Histoire de la Mission de Cochinchine, Histoire de la Mission du Tonkin, Documents historiques relatifs à la Société des Missions Étrangères*. En 1926, un an avant sa mort, les délégués des vicaires apostoliques et du Séminaire, réunis à Rome, firent encore appel à ses connaissances de l'Histoire des Missions Étrangères, avant de décider des modifications qu'il fallait apporter au Règlement de la Société. Les archivistes qui ont succédé au Père Lau-

nay ont continué de gérer avec soin le fonds des archives, rassemblant et conservant scrupuleusement les documents en provenance des missions, mais aucun inventaire avec classement méthodique n'a été entrepris jusqu'à la période contemporaine.

Présentation des documents

Les archives des Missions Étrangères sont rangées actuellement par ordre chronologique en deux grandes catégories : les archives anciennes et les archives récentes.

1. - Les archives anciennes, qui ont déjà fait l'objet d'un classement méthodique sous la direction des Pères Rousseille et Launay. Elles couvrent en gros la période 1660 à 1920. Ces archives sont reliées en volumes, cotés de 1 à 1815, et peuvent être consultées aisément grâce à des tables analytiques et alphabétiques, permettant un accès rapide à l'information recherchée. Le Service des Archives met actuellement ces tables de référence sur base de données.

2. - Les archives récentes, en voie de classement. Elles couvrent approximativement la période de 1920 à 1995. Mais dans cette catégorie, on trouve aussi de nombreux documents anciens (du XVII^e au XX^e siècle), qui sont venus enrichir peu à peu le fonds des Archives, après que les documents anciens aient été reliés. Les documents de cette catégorie sont contenus, à l'intérieur de dossiers, dans plus de 1 600 boîtes. Ils sont rangés par pays ou par thèmes sous les cotes suivantes...

DA : Missions en général
 DB : Missions Étrangères de Paris
 DC : Rome
 DD : Procures
 DE : Maisons de Société
 DF : Japon et Corée
 DG : Chine, Tibet, Taiwan
 DH : Vietnam et Cambodge, Thaïlande et Laos
 DJ : Malaisie, Singapore, Birmanie
 DK : Inde
 DL : Madagascar

DM : Martyrs, canonisés et bienheureux

DO : correspondance des Archivistes

DS : Indonésie, Nouvelle-Calédonie.

L'inventaire descriptif de ces archives est en cours de réalisation, mais il faudra un certain temps avant qu'il soit achevé, par manque de personnel. Il va de soi que ces archives sont difficiles à consulter, car malgré une codification apparemment satisfaisante, les documents ont été entreposés sans ordre à la suite les uns des autres, au fur et à mesure de leur acquisition.

Fonds iconographique

Outre ces documents manuscrits, les Missions Étrangères possèdent encore un fonds iconographique important, qui compte plus de 50 000 pièces. Il est composé en majorité de photographies, mais comprend aussi des cartes postales, des images imprimées... Les documents photographiques, dont les plus anciens datent de 1845, se présentent sous différentes formes : négatifs sur plaques de verre, daguerréotypes, positifs sur verre, positifs sur papier, etc.

Les photographies peuvent être :

- des portraits : Le service des Archives possèdent les portraits de tous les missionnaires, partis depuis 1850 : ils sont photographiés seuls ou en groupe à l'occasion de leur départ.
- des photographies touristiques, prises dans différents pays d'Asie, notamment la Chine, le Japon, le Vietnam, le Cambodge, la Thaïlande, la Birmanie, la Malaisie, l'Inde...
- des photographies des paroisses : églises, écoles, communautés chrétiennes...

L'inventaire descriptif de ce fonds photographique est en cours.

N.B. - Pendant la Révolution française, de nombreux documents appartenant aux Archives de la Société des Missions Étrangères ont été confisqués : ils sont conservés

maintenant aux Archives Nationales, à la Bibliothèque Nationale, ou à la Bibliothèque Mazarine. Il existe un répertoire assez complet des documents confisqués et une table de correspondance avec les Archives Nationales a été établie par les anciens archivistes des Missions Étrangères, notamment Jean Rousseille et Henri Sy. Des copies fidèles des documents les plus importants, certifiées conformes aux originaux, ont été faites dès le XIX^e siècle : ces copies sont classées à leur place dans le fonds des Missions Étrangères.

Contenu des Archives

Les Archives contiennent notamment :

- Des documents historiques relatifs à la Société des Missions Étrangères au XVII^e siècle : décrets de Rome, requêtes pour l'envoi d'évêques en Extrême-Orient, contrats d'achat-vente, titres de propriété, actes royaux, règlement et coutumier du Séminaire des Missions Étrangères, union des séminaires de Québec et des Missions Étrangères...
- Les rapports des vicaires apostoliques, envoyés aux supérieurs de Paris ou aux procureurs de Macao. Ils concernent la vie des chrétiens dans leur vicariat, les résultats qu'ils obtiennent, les problèmes qu'ils ont à résoudre, les difficultés qu'ils rencontrent. Une grande importance est attachée aux problèmes matériels, à la gestion des fonds nécessaires à la vie des missions et à la subsistance des missionnaires. Les rapports des évêques sont repris en général un fois par an dans le journal de la mission, qui décrit en détail les méthodes d'apostolat, le compte des baptêmes et des mariages, les statistiques des paroisses. Des documents officiels, produits par les autorités civiles ou militaires sont souvent joints en annexe aux lettres des évêques, pour éclairer des situations complexes.
- La correspondance des évêques avec le Saint-Siège, rédigée en

latin. Elle parle des activités apostoliques de chaque diocèse. Les évêques demandent souvent à la Congrégation d'apporter des réponses à des problèmes de doctrine ou à des questions canoniques très précises. Les querelles sur les rites avec les autres congrégations sont souvent évoquées.

- Des lettres de missionnaires, qu'ils adressent en général à leurs familles, ou bien aux supérieurs de Paris. Dans ces lettres, les missionnaires parlent bien sûr de leur vie, de leur travail missionnaire ou de leurs besoins financiers, mais très souvent ils décrivent aussi le pays où ils vivent, les événements qui surviennent, les populations qu'ils fréquentent, avec leurs habitudes et leurs traditions, les langues qu'il leur faut apprendre : les plus courageux d'entre eux entreprennent la rédaction de grammaires ou de dictionnaires.

État des documents

Les documents des Archives, anciennes ou récentes, ont été écrits sur différents types de papier : les papiers européens du XVII^e et du XVIII^e siècle sont en général de bonne qualité, et ont bien résisté à l'épreuve des

voyages et du temps. Par contre, beaucoup de lettres et de journaux écrits sur des papiers de fabrication locale, surtout à la fin du XIX^e ou au début du XX^e siècle sont fragiles et cassants : souvent ils subissent des pertes sur les bordures des pages. D'autres sont si fins qu'ils laissent transparaître sur le recto les écritures du verso.

Les encres utilisées dans les manuscrits présentent de grandes différences : quelques-unes sont devenues très pâles, et rendent le texte difficilement déchiffirable. Certaines, spécialement celles de l'Inde, de Singapour et de la Malaisie, ont souvent imbibé, quelquefois transpercé, le papier, et rendent la lecture des versos particulièrement difficile.

Les lettres des missionnaires donnent un échantillon important des écritures variées des siècles passés : certaines sont très claires, voire même élégantes ; d'autres au contraire sont mal écrites et abondent en fautes d'orthographe. Il arrive souvent aussi que les évêques ou les missionnaires utilisent pour copier et recopier leur correspondance, des scribes qui, en général, ne connaissent pas le français. Il en résulte des erreurs ou des omissions, qui nuisent à la clarté et à la compréhension du texte, même s'il est corrigé par le signataire.



« Le Départ des missionnaires »
tableau réalisé par Ch. de Coubertin en 1868.

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES

(archives classées)

Missions Étrangères (1663-1932)	<i>vol</i>	CHINE (1666-1887)	
Séminaire de Paris : au XVII ^e et au XVIII ^e siècle : histoire, transactions diverses, titres d'achat-vente, propriétés...	65	Correspondance des évêques et des missionnaires état des missions, rites chinois	114
Correspondance et délibérations des supérieurs	36	Mission du Se-tchoan (1843-1919)	38
États du personnel :		Mission du Yun-nan (1843-1928)	11
évêques, supérieurs, missionnaires, séminaristes	20	Mission du Kouy-Tchéou (1849-1919)	31
Lettres, Mémoires, Notices des premiers vicaires apostoliques (Pallu, Lambert de la Motte, Cotelendi, Laneau, etc.)	35	Mission du Kouang-tong (1849-1936)	27
Récits, relations de voyages	20	Mission du Kouang-si (1840-1919)	7
Entretiens spirituels, écrits théologiques, sermons (Dubois, Barran, Albrand, Legrégeois, Rousseille)	30	Mission du Tibet (1844-1920)	26
Notes, journal, mémoires des anciens supérieurs (Albrand, Legrégeois, Jurines, Tesson, Rousseille, Delpech, De Guébriant)	50	Mission de Mandchourie (1840-1919)	7
Règlements, constitutions, coutumiers...	20	JAPON (1844-1931)	
Livres de comptabilité, recettes et dépenses	100	Lettres des évêques et des missionnaires, état des missions,	32
Prieuré de la Celle	3	CORÉE (1845-1920)	
Anciennes Archives à la Bibliothèque nationale	5	Lettres des évêques et des missionnaires, état des missions	15
Divers	20	Journal de Mgr Ridel	16
		VIETNAM (1666-1920)	
Maisons de Société		Tonkin : correspondance des évêques et des missionnaires	66
Procure de Rome (1651-1925). Relations avec le Vatican, correspondance avec les missions	40	Cochinchine : correspondance des évêques et des missionnaires, état des chrétientés, événements politiques	56
Décrets, lettres apostoliques, brefs	30		
Affaires diverses (Chine, Cochinchine...)	20	CAMBODGE (1853-1919)	
Procure de Macao (1732-1836)		Correspondance des évêques et des missionnaires, état des chrétientés, événements politiques	4
Correspondance avec les supérieurs et les missions	15	LAOS (1900-1919)	
Correspondance avec les étrangers	2	Correspondance des évêques et des missionnaires, état des chrétientés	2
Comptes, journal des procureurs	5	SIAM (1662-1928)	
Procure générale de Hong-kong (1847-1921)		Correspondance des évêques et des missionnaires, état des chrétientés, événements politiques	73
Correspondance avec les supérieurs et les missions	17	BIRMANIE (1855-1919)	
Procure de Changhai (1861-1906)		Correspondance des évêques et des missionnaires, état des chrétientés, événements politiques	7
Correspondance avec les supérieurs et les missions	2	INDE (1663-1928)	
Procure de Singapore (1857-1905)		Journal de la Côte (1663-1725)	22
Correspondance avec les supérieurs et les missions	2	Mission de Pondichéry (1663-1920)	
Collège général Pinang (1808-1920)		Lettres des missionnaires, état des chrétientés, Rites Malabares	38
Correspondance, Journal, Liste des étudiants...	6	Mission de Mysore : coutumier, lettres (1845-1919)	7
Sanatorium Montbeton (1885-1910)		Mission de Coimbatore : coutumier, lettres (1846-1919)	3
Correspondance, comptes, Journal	2		
Sanatorium Béthanie (1885-1921)			
Correspondance, comptes, Journal	5		
Pays de Mission			
CANADA (1687-1849)			
Sources manuscrites et chronologie de l'histoire reli- gieuse du Canada, Histoire du Séminaire de Québec	4		
PERSE (1662-1680)			
Correspondance des missionnaires	9		

INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES

(archives en cours de classement)

<i>Société des Missions Étrangères</i>		<i>Dossiers</i>	Affaires du Séminaire, correspondance Sanatorium Montbeton (1886-1985)	5
Généralités	2		Correspondance, comptes, Journal Sanatorium Saint-Théodore (1900-1952)	15
Histoire des débuts, fondateurs	16		Correspondance, comptes, Journal Sanatorium Béthanie (1921-1975)	4
Assemblées générales, conseils pléniers (1920-1986)	22		Correspondance, comptes, Journal Maison de Nazareth (1883-1953)	6
Règlements et constitutions (1858-1986)	8		Correspondance, comptes, Journal	11
Auxiliaires, Frères	3			
Correspondance Administration centrale	35			
<i>Maisons de Société</i>				
Collège général Pinang (1920-1967)				
Correspondance, Journal, Liste des étudiants...	13			
Procure de Rome (1925-1950)				
Relations avec le Vatican, les missions et la Société	27			
Procure de Macao (1732-1836) <i>complément</i>				
Correspondance avec les supérieurs et les missions	3			
Procure de Hong-kong (1950-1966)				
Correspondance avec les supérieurs et les missions	8			
Procure de Londres (1919-1930)				
Correspondance avec les supérieurs et les missions	3			
Procure de Lausanne (1930-1935)				
Correspondance avec les supérieurs et les missions	1			
Procure de Genève (1935-1980))				
Correspondance avec les supérieurs et les missions	3			
Procure de Saïgon (1901-1963)				
Correspondance avec les supérieurs et les missions	3			
Procure de Singapour (1905-1974)				
Correspondance avec les supérieurs et les missions	6			
Procure de Changhaï (1906-1954)				
Correspondance avec les supérieurs et les missions	4			
Procure de Toronto / San Francisco (1948-1987)				
Correspondance avec les supérieurs et les missions	2			
Maison de Voreppe (1951-1963)				
Correspondance, passage des missionnaires	2			
Maison de Paris (1974-1985)				
Correspondance, résidents, assurances	2			
Maison de Lauris, Dormans, Lille, Beaugrand				
Correspondance, passage des missionnaires	8			
Procure de Marseille (1879-1967)				
Correspondance, passage des missionnaires	6			
Séminaire de Paris (1932-1974)				
Affaires du Séminaire, correspondance	29			
Séminaire de Bièvres (1890-1960)				
Dossiers d'entrée, Affaires du Séminaire, correspondance	23			
Séminaire de Meudon (1888-1903)				
Affaires du Séminaire, correspondance	1			
Séminaire de Beaupreau (1930-1960)				
Affaires du Séminaire, correspondance				
Séminaire de Ménil Flin (1936-1955)				
<i>Pays de Mission</i>				
CHINE				
			Généralités, événements (1850-1960)	19
			Mission du Se-tchoan (1843-1960)	16
			Mission de Sichang, Kienchang, Ningyuanfu (1920-1960)	5
			Mission du Yun-nan (1920-1960)	11
			Mission du Kouy-Tchéou (1911-1960)	5
			Mission du Yun-nan (1920-1960)	10
			Mission de Lanlong, Anlung (1920-1960)	5
			Mission du Kouang-tong (1860-1960)	4
			Mission de Swatow (1920-1960)	3
			Mission de Pakhoi (1920-1960)	6
			Mission du Kouang-si, Nanning (1920-1960)	7
			Mission du Tibet (1844-1975)	5
			Mission de Mandchourie (1920-1960)	20
			Mission de Taiwan (1954-1980)	7
			Mission de Hongkong (1900-1980)	5
			Diaspora chinoise dans le monde (1952-1980)	1
			<i>Travaux linguistiques</i>	
		<i>cantonais</i>	Aubazac, Caysac, Deswazières	13
		<i>mandarin</i>	Boisguérin, Buhot, Callery, Chatagnon, Chouzy, Delamarre, Desflèches, de Gaztelu, Grimard, Lamasse, Palaffre, Perny, Rochette, Seguin	54
		<i>lolo</i>	Arnaud, Esquirol, Liétard, Valtat, Vial	10
		<i>tibétain</i>	Desgodins, Giraudeau, Goré	21
		<i>chaochou</i>	Béchet	1
		<i>hakka</i>	Rey Ch.	5
JAPON (1900-1960)				
			Lettres des évêques et des missionnaires, état des missions	60
			<i>Travaux linguistiques</i>	
		<i>japonais</i>	[Dictionnaires, grammaires et traductions] Arrivet, Balet, Caron, Cesselin, Charron Deffrennes, Évrard, Ferrand, Furet, Lemaréchal, Lemoine, Lissarague, Mermet de Cachon, Papinot, Péri, Petitjean, Raguët, Raoult, Rey, Roland	62

CORÉE (1845-1920)		<i>lac</i>	[Ecrits et traductions] Boutary	22	
Lettres des évêques et des missionnaires, état des missions	34	<i>radhé</i>	[Dictionnaire] Louison, Davias-Baudrit	5	
Journal de Mgr Ridel	16	<i>sedang</i>	[Dictionnaire] Crétin	1	
<i>Travaux linguistiques</i>		<i>sré</i>	[Lexiques, études] Cassaigne, Dournes	17	
<i>coréen</i>	[Dictionnaires, grammaires et traductions] Blanc, Daveluy, Devred, Dupont, Féron, Guinand, Legendre, Ridet, Tellier	19	<i>vietnamien</i>	[Dictionnaires, grammaires, traductions] Barbier, Bon, Caspar, Dronet, Génibrel, Gouin, Hue, Legrand de la Liraye, Maheu, Masseron, Maïs, Mossard, Ravier, Thiriet, Vallot	30
VIETNAM (1850-1980)			[Etudes sur la langue et les coutumes] Cadière, Souvignet	36	
Lettres des évêques et des missionnaires, état des chrétientés, événements politiques (compléments de la période 1850-1920)	16	CAMBODGE (1900-1940)			
Diocèse de Hanoi : lettres des évêques et des missionnaires, état des chrétientés, événements politiques (1920-1980)	18	Correspondance des évêques et des missionnaires, état des chrétientés, événements politiques		14	
Notes et écrits de André Marillier	15	<i>Travaux linguistiques</i>			
Diocèse de Vinh : lettres des évêques et des missionnaires, état des chrétientés, événements politiques (1920-1954)	8	<i>cambodgien</i>	[Lexiques, traductions, études] Bernard, Cordier, Guesdon, Levavasseur Rondineau, Sy, Tandart	24	
Diocèse de Hung-hoa : lettres des missionnaires, état des chrétientés (1895-1960)	5	LAOS (1919-1950)			
Diocèse de Thanh-hoa / Phat-Diem : lettres des évêques et des missionnaires, état des chrétientés (1900-1950)	7	Lettres des missionnaires, état des chrétientés		9	
Diocèse de Hai-Phong / Bui-chu : lettres des missionnaires, état des chrétientés (1895-1960)	1	<i>Travaux linguistiques</i>			
Lettres des évêques et des missionnaires, état des chrétientés (compléments de la période 1850-1920, période 1920-1975)	30	<i>laotien</i>	[Grammaires et traductions] Bertrand, Contet, Cuaz, Guignard	8	
Diocèse de Hué : lettres des évêques et des missionnaires, état des chrétientés, événements politiques (1920-1970)	7	THAÏLANDE (1928-1980)			
Diocèse de Quinhon / Nhatrang : lettres des missionnaires, état des chrétientés (1920-1970)	7	Lettres des évêques et des missionnaires, état des chrétientés, événements politiques (compléments de la période 1800-1920)		30	
Diocèse de Kontum / Ban Methuot : lettres des missionnaires, état des chrétientés, événements (1920-1970)	107	Diocèse de Bangkok : Correspondance des missionnaires, état des chrétientés, événements politiques		48	
Diocèse de Saigon : lettres des évêques et des missionnaires, état des chrétientés, événements politiques (1920-1970)	14	Diocèse de Oubon et autres : rapports, lettres des missionnaires		7	
Diocèse de Dalat : lettres, état des chrétientés (1920-1970)	3	<i>Travaux linguistiques</i>			
<i>Travaux linguistiques</i>		<i>thai</i>	[Grammaire et traduction] Larqué, Van Gaver	4	
<i>bahnar</i>	[Lexiques et traductions] Alberty, Dourisboure, Jannin, Curien, Hutinet, Léger, Rannou, Kemlin	30	<i>hmong</i>	[Langue et littérature] Mottin	4
<i>cam</i>	[Lexiques, traductions, études] Durand, Moussay	17	MALAISIE / SINGAPORE / INDONÉSIE (1919-1990)		
<i>jarai</i>	[Ecrits et études] Dournes	19	Lettres des missionnaires, chrétientés (Malaisie/Singapore)	15	
			Lettres des missionnaires, chrétientés, événements (Indonésie)	8	
			Fonds R. Cardon (notes personnelles)	10	

<i>Travaux linguistiques</i>		Mission de Mysore :	
<i>malais</i>	[Lexiques, traductions, livres religieux] Borie, Cardon, Le Turdu, Pouget, anonymes	coutumier, lettres, événements (1850-1962)	9
		Mission de Coimbatore :	
		coutumier, lettres (1850-1969)	4
<i>minangkabau</i>	[Dictionnaire et grammaire] Moussay	Mission de Kumbakonam :	
		coutumier, lettres (1891-1960)	6
		Mission de Salem :	
		coutumier, lettres (1930-1962)	10
		Mission de Bangalore :	
		correspondance (1880-1960)	4
		Divers : Ceylan Sikkim, Ootacamund...	5
BIRMANIE (1891-1950)		<i>Travaux linguistiques</i>	
Généralités : état des chrétientés, histoire, événements politiques	25	<i>canara</i>	[Lexiques et traductions] Bareille, Bouteloup, Charbonnaux, Dallet, Desaint, Garnier, Mauduit
Diocèse de Rangoon :			31
Correspondance des missionnaires	7	<i>sanscrit</i>	[Notes, traductions] Bareille, Dallet, Dubois
Diocèse de Mandalay :			6
Correspondance des missionnaires	5	<i>tamoul</i>	[Dictionnaires, grammaires, traductions] Baulez, Bottero, Bouteloup, Dallet, Dupuis, Mousset, Lap, Leroy
			69
<i>Travaux linguistiques</i>			
<i>chin</i>	[Lexiques et traductions] Bareigts, Jordan		
	4		
<i>kachin</i>	[Religion et coutumes] Gilhodes		
	2		
INDE (1750-1980)		MADAGASCAR (1949-1989)	
Généralités : histoire, mythologie, religions	5	Généralités : histoire, événements politiques, correspondance	5
Correspondance des supérieurs (1930-1950)	5		
Mission de Pondichéry :			
lettres, événements (1850-1986)	38		

DIVERS

Martyrs

Béatification et canonisation des martyrs du Vietnam,
de Corée, de Chine : enquêtes et procès, actes 110

Comptabilité (1664-1932)

Recettes, dépenses maison de Paris,
Établissements communs, compte des missions 94

Activités caritatives (1816-1831)

Hôpitaux, prisons, Savoyards 13

Œuvres (1921-1990)

OPM, Propagation de la Foi, Sainte Enfance,
Saint Pierre Apôtre, Union Missionnaire du Clergé,

Union Missionnaire des Malades,
Foyer des Étudiants, UNESCO 10

Statistiques

Statistiques, divisions des missions 5

Publications

Revue missionnaires 10

Archives (1940-1990)

Histoire, correspondance 20

Gérard MOUSSAY
Archiviste des Missions Étrangères



INFORMATIONS



BIBLIOGRAPHIQUES



En liaison avec la présentation des archives des Missions Étrangères de Paris par le Père Gérard Moussay, il faut signaler que l'agence d'information des Missions Étrangères de Paris publie un bulletin « *Églises d'Asie* » consacré à l'actualité des Églises en Asie.

En complément, les fascicules de la collection **Églises d'Asie. Série Histoire** présentent des études et des documents tirés du fonds d'archives de la société des Missions Étrangères de Paris.

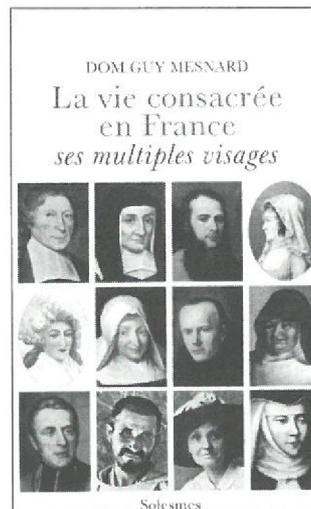
TITRES PARUS

1. MARILLIER André : *Nos pères dans la foi : notes sur le clergé catholique du Tonkin de 1666 à 1765. I. Textes.* – 1995. - X-284 p. ; 30 cm.
2. MARILLIER André : *Nos pères dans la foi : notes sur le clergé catholique du Tonkin de 1666 à 1765. II. Vies.* – 1995. - VIII-140 p. ; 30 cm.
3. MARILLIER André : *Nos pères dans la foi : notes sur le clergé catholique du Tonkin de 1666 à 1765. III. Annuaire.* – 1995. - X-184 p. ; 30 cm.
4. MOUSSAY Gérard et APPAVOU Brigitte : *État de la société des Missions Étrangères de Paris, de 1658 à 1998. I. Ordre alphabétique.* – 1998. - 130 p. ; 30 cm.
5. MOUSSAY Gérard et APPAVOU Brigitte : *État de la société des Missions Étrangères de Paris, de 1658 à 1998. II. Ordre chronologique.* – 1998. - 130 p. ; 30 cm.
6. SY Henri : *La société des Missions Étrangères de Paris : les Débuts (1653-1663).* – 1998. - 224 p. ; 24 cm.
Ce dernier ouvrage, sorti en novembre 1998, présente une œuvre inédite de Henri SY (1878-1949), ancien archiviste des Missions Étrangères.

Prix des numéros 1, 2 et 3 vendus ensemble : 300 F
 Prix des numéros 4 et 5 vendus ensemble : 120 F
 Prix du numéro 6 : 120 F

Pour informations et commandes, s'adresser à

ÉGLISES D'ASIE,
 128 rue du Bac. 75341 Paris Cedex 07.
 Tél. 01 42 22 63 55. Fax 01 45 44 85 19.



Au moment où les Instituts de vie consacrée en France, rénovés dans l'esprit de l'Exhortation apostolique *Vita consecrata*, s'appêtent à célébrer le Jubilé de l'an 2000 et à prendre une large part à la Nouvelle Évangélisation, il est nécessaire de pouvoir facilement situer chacun d'eux dans la spécificité de sa vocation.

Ce livre répond à cette nécessité. Environ 500 instituts religieux y sont analysés selon la grille suivante :

- le fondateur ou la fondatrice, sa personne, son projet ;
- le charisme en action dans le premier groupe de l'Institut ;
- la spiritualité et les orientations apostoliques actuelles ;
- les pays d'implantation ;
- la bibliographie de première initiation à l'Institut.

Suivent, en annexes, plusieurs présentations :

- les Instituts séculiers (IS), avec les vocations spécifiques d'une trentaine d'IS présents en France ;
- l'Ordre des Vierges consacrées ;
- quelques exemples de communautés récentes, de forme plurielle.

La plupart de ces analyses ont été réalisées en collaboration avec les Congrégations concernées. De lecture et de consultation faciles grâce aux tables, cet ouvrage est un outil précieux pour le ministère de tous ceux, prêtres, religieux ou laïcs, hommes ou femmes, seuls ou en communauté, qui accompagnent les jeunes dans la découverte de leur vocation.

Le livre est préfacé par Mgr Raffin, évêque de Metz.

L'auteur, Dom Guy Mesnard, a été longtemps Père hôte-lier de l'Abbaye de Solesmes. Dans ce ministère, il a rencontré et conseillé de nombreux jeunes engagés dans la recherche de leur vocation. Il est l'auteur de L'Appel du Seigneur (éd. Solesmes, 1995), qui analyse les étapes de cet itinéraire spirituel.

LES ÉDITIONS DE SOLESMES
 Abbaye Saint-Pierre - F.72300 Solesmes
 Tél. 02 43 95 03 08. Fax 02 43 95 68 79

Format : 16 x 24 - 672 pages - 240 F TTC, port compris.

MARGUERITE DU SAINT SACREMENT
CORRESPONDANCE

(Lettres reçues à son sujet)

Présentée par Sœur Marie Françoise GRIVOT, ocd,
Carmel de Beaune

LIVRE I 1631-1648

Forelle, 1997, 518 pages

Dans l'épanouissement religieux qui a caractérisé en France la première moitié du XVII^e siècle, l'introduction du Carmel dans le Royaume a joué un grand rôle. Venues en 1604 à Paris, 6 religieuses espagnoles ont rapidement essaimé et en 1619 le 36^e carmel français était fondé à Beaune. Cette même année naissait dans la même ville Marguerite Parigot. Elle fut confiée aux carmélites à l'âge de 11 ans et demi parce qu'elle venait de perdre sa mère. Très vite l'adolescente captiva son entourage par son comportement où il est difficile, à plus de 400 ans de distance, de démêler ce qui relève d'une hypernervosité mise à mal par ces événements de ce qui manifeste une vie mystique précoce et indiscutable. Exaucées de façon spectaculaire, ses prières lui valurent une renommée nationale dont les moniales se seraient bien passées. Mais après sa mort, rien ne put endiguer le flot de pèlerins et de correspondants exposant leurs détresses et demandant des prières. Ces témoignages recueillis, pieusement conservés et sauvés des destructions possibles, constituent une masse de manuscrits actuellement tous reliés en in-folio. Presque tous exaltent les vertus de Sœur Marguerite ou relatent minutieusement, avec attestations notariées à l'appui, les miracles attribués à son intercession. Ils ont été étudiés et publiés en partie dans l'importante thèse de doctorat de J. Roland Gosselin : *Le carmel de Beaune, 1619-1630*. Cependant 11 volumes restaient inexploités : ce sont les lettres (au nombre de 1800) qui ont été adressées au carmel de Beaune pendant la vie et surtout après la mort de Sœur Marguerite, de 1631 à 1792. Cette lacune est maintenant comblée par une collection de 5 volumes dont les 3 premiers sont sortis et que nous vous présentons ici. Comme l'expliquent Monsieur le Professeur B. Hours dans la préface et Sœur Marie Françoise Grivot dans l'avant-propos, il s'agit de documents qui émanent de personnes appartenant à toutes les catégories sociales et religieuses qui constituaient la France de ces siècles. Documents non destinés à la publication et présentant de ce fait une garantie d'authenticité certaine. On a donc là une tranche d'histoire religieuse et sociale dont l'intérêt n'a pas besoin d'être souligné.

L'ouvrage est disponible :

au CARMEL DE BEAUNE,
14, rue de Chorey, 21200 Beaune

ou à ÉDITIONS FORELLE
BP 16, 21850 Saint-Apollinaire (de préférence)

Au prix de 215 F franco.



L'École franciscaine d'été propose tous les deux ans aux jeunes frères et sœurs des diverses branches de la famille franciscaine ainsi qu'aux membres jeunes de la fraternité séculière, l'histoire de leur mouvement. Du 29 août au 5 septembre 1998, la session en a abordé le troisième volet, la période contemporaine : *Dans un monde en mutation, Présences et Missions Franciscaines, à l'écoute des personnes et des cultures, XIX^e et XX^e siècles.*

Sœur Marie Pascale GOUNON, du monastère Sainte Claire du Puy-en-Velay, a présenté : *Les Clarisses de la Révolution Française à nos jours*. Il s'agit d'un travail remarquable, basé sur une solide documentation archivistique, présentant avec beaucoup de lucidité la situation actuelle.

Contact : Sœur Marie Pascale GOUNON,
2, rue Sainte Claire, 43000 Le Puy.



GÉRARD CHOLVY

**LA RELIGION EN FRANCE DE LA FIN
DU XVIII^e SIÈCLE À NOS JOURS**

Hachette, 1998, 254 pages.

Cette seconde édition comporte d'importants compléments avec une bibliographie actualisée et un glossaire, indispensable pour les étudiants.

L'ouvrage retrace aussi bien les transformations intervenues dans le sentiment religieux que la place de la religion dans la société et la vie politique, depuis la fin du XVIII^e siècle. Ainsi le catholicisme a-t-il d'abord été la religion de l'État avant d'être celle de la majorité des Français, l'égalité des cultes étant reconnue aux protestants puis aux juifs. L'émulation a stimulé la ferveur de certains, même si la séparation de l'Église et de l'État a contribué à la montée de l'indifférence. D'où l'importance d'une histoire comparée des religions et des communautés qui impose d'être attentif au judaïsme, à l'islam, aux nouvelles religiosités. C'est en suivant ce fil directeur que l'enjeu actuel de la laïcité prend tout son sens : faire en sorte que la cohésion nationale s'accorde de ces différences.

Par ailleurs, l'auteur entend remettre en question le schéma traditionnel d'une déchristianisation de la France selon un processus linéaire, pour lui substituer l'hypothèse de lents mouvements de balancier, faits des flux et des reflux du sentiment religieux.



Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs. Les archives au risque de l'histoire. Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floc'h. Société Archéologique du Finistère, 1998.



Mgr Charles MOLETTE, Geneviève RIGAL-SAUREL, Sœur Alberte de la Croix. *Au temps de l'Abbé Pierre-Jean Gavaldà (1786-1859)*. Études sur le fondateur de la congrégation de Notre-Dame du Très-Saint-Rosaire de Monteils. Monteils (Aveyron), 1998, 60 pages.



AGENDA

LES RELIGIONS ET LEURS ARCHIVES :

ENJEUX D'AUJOURD'HUI

**Journées d'études organisées
par la Direction des Archives de France**

LES 11 ET 12 MARS 1999

Afin de souligner le rôle éminent que jouent les archives dans la vie sociale et intellectuelle, la direction des Archives de France a souhaité que soient mieux connus, mieux conservés et plus accessibles, les documents produits au cours des XIX^e et XX^e siècles par les églises et les communautés religieuses établies en France.

C'est pourquoi, seront organisées les 11 et 12 mars prochains, au Collège de France, salle Marguerite de Navarre, deux journées d'études sur le thème *Les religions et leurs archives : enjeux d'aujourd'hui*, dont le programme définitif sera disponible en décembre.

Il s'agit d'une part de dresser un état des sources de l'histoire des différentes religions (catholique, protestante, arménienne, orthodoxe, juive et musulmane) conservées dans les services d'archives publics et par les différentes églises et communautés et, d'autre part, d'établir l'importance de ces archives pour la recherche en histoire contemporaine.

Inaugurées par Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, ces journées seront présidées par M. Jean Delumeau, professeur honoraire au

Collège de France, membre de l'Institut. Sous la présidence de M. Philippe Bélaval, directeur des Archives de France, une table ronde réunira le 12 mars après-midi plusieurs universitaires, spécialistes d'histoire religieuse contemporaine, et des conservateurs d'archives.

La participation à ces deux journées se fera sur inscription auprès de la direction des Archives de France (courrier à adresser à M. le directeur des Archives de France, Service technique, 56, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris Cedex 03).



SESSION « INFORMATIQUE »

à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche)

DU 23 AU 25 MARS 1999

Annoncée lors de l'Assemblée générale du 22 octobre 1998, cette session est l'une des deux sessions organisées chaque année par le Groupe de recherches historiques et archivistiques des Congrégations féminines qui sera dorénavant ouverte à tous les archivistes de l'Église.

Compte tenu du caractère spécifique de cette session de travail et des conditions d'hébergement, le nombre des participants devra être limité. Des indications précises seront envoyées à tous les membres actifs de l'Association.

**Dès réception de ce numéro
pensez à régler
votre COTISATION
ou votre ABONNEMENT
pour 1999**

130 F : la cotisation-abonnement **pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses** ;

A partir de 170 F : l'abonnement de soutien aux deux bulletins de l'année **pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association.**

À régler à :

Association des Archivistes de l'Église de France,
C.C.P. 32 228.84 A La Source.

Pour l'étranger, règlement par virement international (**nous consulter auparavant**).

**Le bulletin répond à votre attente !
Aidez-nous à trouver
des abonnements de soutien.**



ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Bulletin de l'A.A.E.F.

(Association des Archivistes de l'Église de France)

106, rue du Bac, 75341 PARIS CEDEX 07

CCP 32 228-84 A La Source

Directeur de la publication : Félicien MACHELART

Rédaction :

Pierre BIZEAU, Geneviève COURIAUD,

Madeleine Saint-Jean LEBLANC

Hugues LEROY, Jean-Pierre RIBAUT,

Jeanne-Hélène SINEAU, Pierre SOURISSEAU

Impression INDICA

27, rue des Gros-Grès, 92700 Colombes

*Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.
Le droit de reproduction est soumis à l'autorisation des auteurs et de
l'Association.*

L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE, association loi 1901, a été fondée en 1973 à l'instigation de Mgr Charles Molette, avec le concours du Secrétariat de l'Épiscopat et du Comité permanent des religieux et religieuses, actuellement Conférences des Supérieur(e)s Majeur(e)s.

Elle a vocation à regrouper les archivistes des diocèses mais aussi des instituts religieux et des autres organismes d'Église, comme les Instituts catholiques, les sanctuaires et tout mouvement ou service. Les structures de l'Église productrices d'archives peuvent être estimées à un millier.

Le but de l'Association est de favoriser la sauvegarde et la bonne conservation des documents qui, témoignant de la vitalité de l'Église catholique de France, constituent un élément du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays. Elle se fixe donc un deuxième objectif qui est de promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre ses membres, leur activité scientifique et technique, ainsi que leurs conditions de travail, eu égard au caractère propre des fonds envisagés.

L'Association publie un bulletin de liaison bi-annuel ; elle assure un rôle de formation permanente par l'organisation de stages, de sessions ou de congrès.

Pour renseignements, adhésion, abonnements, échange, s'adresser au Secrétariat général :

Pierre SOURISSEAU

35, rue du Général-Leclerc

92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

Tél. 01 55 95 96 80 - Fax 01 55 95 96 86